

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 05 octobre 2011

Président : M. Grégoire FURRER
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : M. Bassam DEGERAB
M. Marcel RIEDO
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 5 octobre 2011 à 20h00, en le Montreux Musique & Centre des Congrès 2m2c, à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2011
2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller, en remplacement de :
 - 2.1. M. Jean-Pierre Buholzer (ml), démissionnaire (art. 66 al. 2 LEDP) ;
 - 2.2. Mme Claire-Lise Gudet (ml), démissionnaire (art. 67 LEDP).
3. Correspondance.
4. Communications de la Municipalité.
5. Motions, postulats et interpellations déposés.
6. Préavis de la Municipalité :
 - 6.1. relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.- et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence des compétences municipales aux fins d'acquérir la parcelle No 2695 de Montreux, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCCom (27/2011) (date de la séance de la commission des finances : 29 septembre 2011 à 18 h. 00) ;
7. Rapports des commissions :
 - 7.1. relatif à une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 (20/2011) ;
 - 7.2. relatif à une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011 – 2016 (22/2011) ;

7.3. relatif à une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 (25/2011) ;

7.4. relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2011 – 2016 (26/2011) ;

Note : Ces préavis ont été étudiés par la commission des finances, vu l'unité de leur matière (rapp. : M. Daniel Manzini).

7.5. relatif à l'octroi d'investissement de Fr. 1'050'000.- au maximum, sous déduction des participations de la Fondation pour l'équipement touristique de Montreux-Veytaux et de la société CCM SA, pour l'acquisition et l'installation de quatre panneaux électroniques d'information ainsi qu'aux moyens nécessaires à leur exploitation (23/2011) (rapp. : M. Yann Krebs) ;

7.6. relatif à l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de M. Olivier Mark « Prévenons le blanchiment de capitaux par des recommandations municipales aux acteurs locaux actifs dans les transactions immobilières » (rapp. : M. Christian Bécherraz) ;

7.7. relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.- et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence des compétences municipales aux fins d'acquérir la parcelle No 2695 de Montreux, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCom (27/2011) (rapp. : M. Daniel Manzini).

8. Préavis de la Municipalité :

8.1. relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 1'203'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Vevey, en vue de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (30/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 13 octobre 2011 à 19 h. 00) ;

8.2. relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.- et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence des compétences municipales aux fins d'acquérir la parcelle No 2695 de Montreux, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom (27/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : 29 septembre 2011 à 18 h. 00) ;

8.3. relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés d'une part et, à une modification du règlement communal sur l'aide individuelle au logement d'autre part (29/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 18 octobre 2011 à 19 h. 00).

9. Rapport-préavis de la Municipalité
 - 9.1. relatif au développement de la politique de communication de la Municipalité, notamment à la refonte complète du site internet communal www.montreux.ch, pour cela à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 267'000.- et à la création d'un poste de « éditeur internet et gestionnaire de réseaux sociaux » et augmentation de 20% du poste de la chargée de communication, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit d'exploitation de Fr. 111'600.- annuel à porter pour 5 ans aux budgets ordinaires communaux pour 2012 et suivants, d'une part, pour les charges de personnel et sociales liées et, d'autre part, pour les charges de fonctionnement du site internet (28/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 1^{er} novembre 2011 à 20 h. 00) ;
 - 9.2. relatif à une demande de crédit de CHF 380'000.- pour le financement de l'étude de projet en vue de la réalisation des « Jardins de la Rouvenaz » et réponses aux motions (anciennes) de Mme Edith Willi intitulées « Pour une amélioration de l'image de Montreux » et « Création de bains publics le long des quais de Montreux » (31/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 10 octobre 2011 à 18 h. 00) ;
10. Développement des motions et postulats suivants :
 - 10.1. de M. Yanick Hess « Limiter le temps de parole aux Conseillers communaux à 5 minutes » ;
 - 10.2. de M. Christophe Privet « Montreux, propre en ordre ! » ;
 - 10.3. de M. Daniel Manzini « Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters, les motos en zone urbaine » ;
 - 10.4. de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy.
11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
12. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Grégoire Furrer souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux. Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, le Secrétaire Municipal, la Secrétaire du Conseil, les membres du Bureau, le public et les représentants de la presse et les remercie de leur présence.

Il est content de retrouver les heureux participants de notre magnifique sortie de législature du 1^{er} octobre dernier et comme le dit l'adage les absents ont bien eu tort car la journée fut magnifique en tout point. Un grand merci encore une fois à ceux qui l'ont aidé à l'organiser.

Le photographe qui officie ce soir, M. Jean-Marie Michel, est présenté par M. Pierre Stringa.

M. le Président donne maintenant la parole à notre collègue, Jean-François Gailloud, Président du conseil de la Fondation MAG, organisateur de la manifestation éponyme et ensuite à Mme Marie Hélène Heusghem, Directrice de la Biennale de Montreux.

Il les remercie pour leur présentation et souhaite à M. Jean-François Gailloud ainsi qu'à son équipe une très belle édition 2011.

M. le Président présente un nouveau magazine, Rivierart, qui a été gracieusement distribué à chacun, et il désire féliciter les initiateurs de ce projet, et plus particulièrement Mme Geneviève Brunner-Frass.

Présence : 86 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence :

Mme Coralie Dumoulin, MM. Stéphane Barbey, Bernard Gret, Massoud Lavassani, Michel Posternak, Christian Vernier, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence :

Mmes Xochitl Borel, Elvira Grognez, MM. Christian Gagnat, Marcello Maillard, Meichtry Charles, Quentin Schärer, Enzo Verme.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour qui vous est soumis respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui semble être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 AOÛT 2011

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

M. Pierre-Yves Nussbaum figure par erreur dans les non excusés alors qu'il avait envoyé un message depuis l'étranger, message qui n'a pas été reçu.

M. Daniel Manzini, p. 18, 7^{ème} paragraphe, souhaite que la phrase soit modifiée de la manière suivante : « Si on prend en compte ce qui est proposé dans le préavis, c'est un peu une prime à la médiocrité. En définitive, l'institution qui a provisionné le moins de fonds propres, c'est-à-dire qui a le moins bien géré ses finances, obtient la subvention la plus importante ».

En page 18, dernier paragraphe, dernière ligne, corriger ainsi : « Il est donc vrai que le mécanisme qui est présenté ne plaît pas à M. Manzini ».

En page 19, 4^{ème} paragraphe, à modifier de la manière suivante : « Pour conclure, M. Manzini, soucieux des deniers publics de notre commune, ne souhaite pas que les géants aux pieds d'argile transforment les citoyens montreusiens en nains aux pieds de plomb.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a été quelque peu surpris de découvrir dans les annexes du procès-verbal de la dernière séance la reproduction d'une réquisition de poursuite relative à une affaire purement privée. La réquisition de poursuite est une pièce qui n'est en principe pas publique selon les règles en vigueur en matière de droit des poursuites et de droit de la protection des données. Que la lettre elle-même soit publiée dans le procès-verbal est une chose, puisqu'elle fait partie de la correspondance. Mais publier des annexes de la correspondance qui n'ont pas à l'être en est une autre. Les citoyens sont en droit de savoir que quelqu'un a des problèmes avec le SPOP, mais rien n'oblige à publier une partie de correspondance qui n'a pas à l'être et qui nuit à la réputation d'une personne. Si cette dame avait envoyé son courrier à la rédaction d'un quotidien pour être publiée dans le courrier des lecteurs, la réquisition de poursuite n'aurait en tout cas pas été publiée, non pas par impératif technique, mais par déontologie. Le fait est que cette dame n'aurait pas dû envoyer copie de la réquisition de poursuite.

Nous souhaitons donc qu'à l'avenir ce genre de pièce confidentielle ne soit pas publié au procès-verbal ».

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

2.3. M. Jean-Pierre Buholzer (ml), démissionnaire (art. 66 al. 2 LEDP) ;

2.4. Mme Claire-Lise Gudet (ml), démissionnaire (art. 67 LEDP).

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal M. Alioune Diop (ml) en remplacement de M. Jean-Pierre Buholzer (ml). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP.

Les membres du bureau ont également proclamé élue conseillère communale Mme Susanne Lauber Fürst (ml), en remplacement de Mme Claire-Lise Gudet (ml). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP.

Mme Susanne Lauber Fürst et M. Alioune Diop sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu les courriers suivants et en donne lecture :

Une lettre de M. Cédric Guichard de Glion qui l'informe du suivi de la pétition en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE.

Un courrier de M. Michel Zeller, Président de Swiss World Expo, relatif au bilan de la dernière World Expo et du Montreux Miniature's Show.

La lettre de démission de Mme Claire-Lise Gudet.

M. le Président en donne lecture.

La lettre de démission de M. Guillaume Wicht.

M. le Président en donne lecture.

Tous ces courriers seront annexés au procès-verbal de la séance.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu la communication suivante :

Relative à la construction de parois antibruit par les CFF.

M. le Municipal Caleb Walther donne lecture d'une communication de la Municipalité au sujet des deux bagarres qui ont eu lieu les nuits du vendredi 30 septembre et du samedi 1^{er} octobre 2011 :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le week-end dernier, deux bagarres à l'arme blanche ont eu lieu aux abords de la place du marché à Montreux. Il apparaît nécessaire à votre Municipalité de vous apporter les éléments suivants.

Plusieurs articles ont été écrits dans la presse, utilisant le terme de "série" pour désigner ces deux bagarres. Concernant les faits, la première rixe a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi. C'est la situation du moment, suite à une consommation abusive d'alcool et de stupéfiant, qui a fait que la situation a dégénéré. Quatre personnes, dont deux mineurs, étaient impliquées dans cette bagarre. Toutes ces personnes étaient déjà connues des services de police.

La seconde bagarre a eu lieu la nuit suivante et a impliqué 8 personnes, dont 4 mineurs. Sur ces huit personnes, sept étaient déjà connues des services de police. Considérant les éléments à notre disposition, il ne semble pas que cette bagarre fut liée à une consommation d'alcool, mais à un contentieux entre l'une des personnes et les autres personnes impliquées.

Un même individu s'est retrouvé dans les deux bagarres, mais ceci ne permet pas de penser qu'il y a un lien entre ces deux événements ni qu'ils ne soient à interpréter comme une lutte entre bandes rivales. Il n'y avait de plus, aux yeux des spécialistes, aucun élément précis qui annonçait ces événements regrettables.

Nous ne disposons pas d'information concernant l'état de santé des blessés. Aucun policier n'a été blessé dans ces deux interventions. Le suivi est assuré par la police cantonale.

Même si ces événements semblent encore isolés et pas exclusivement propres à Montreux, ils sont regrettables et sont l'œuvre de récidivistes, voire de multi-récidivistes. De telles bagarres ont eu lieu ailleurs dans le canton, par exemple à Vevey le week-end précédent.

Fidèle à sa manière de travailler et sa volonté de proposer de vraies solutions, la Municipalité de Montreux, en concertation avec toutes les personnes impliquées dans la sécurité au sens large, va étudier toutes les pistes envisageables, sans tabou, mais avec le recul nécessaire. Une première séance sur ce thème aura lieu demain matin. Y seront présents les autorités communales, des cadres de Sécurité Riviera, mais aussi les responsables de l'intégration et de la jeunesse de notre commune. Comme évoqué plus haut, ces problèmes n'étant pas spécifiques à notre commune, il y aura lieu de prendre également en compte les idées et propositions d'autres communes.

Je peux déjà vous informer que Police Riviera va encore renforcer sa présence les nuits de fin de semaine au centre de Montreux. Il faut cependant noter que les forces de Police sont déjà présentes quasi en permanence les nuits de week-ends dans les centres de Vevey et de Montreux. C'est ainsi que l'on peut constater que l'intervention fut rapide et que chaque personne impliquée a pu être interpellée. Cette présence a donc permis d'apporter une réponse immédiate à ces deux bagarres, mais il s'agit maintenant de trouver des réponses en amont afin de permettre que celles-ci soient, autant que possible, évitées.

En conclusion, ces bagarres restent encore heureusement rares et n'ont impliqué que des jeunes qui se connaissent. La sécurité est cependant une des priorités de vos autorités. La Municipalité n'entend ainsi pas rester sans rien faire et va travailler, en concertation avec les autres partenaires et les autres communes comparables, pour proposer des mesures pour répondre à ces événements regrettables. Nous vous tiendrons informés, le moment venu, de ce qui sera ressorti de nos réflexions ».

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES :

Deux postulats et onze interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le 1^{er} postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, s'intitule : « Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal ».

Le 2^{ème} postulat, déposé par M. Alexandre Staeger, s'intitule : « Puer, puerum, pueri, puero, puero ou la déclinaison du concept « Puero » mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? ».

Ces deux postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

6. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

6.1 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.- et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence des compétences municipales aux fins d'acquérir la parcelle No 2695 de Montreux, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCCom (27/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : 29 septembre 2011 à 18 h. 00) ;

Ce préavis a été déposé par voie d'urgence. M. le Président demande s'il y a des conseillers qui s'opposent à l'urgence et rappelle qu'il en faut 10.

Ce n'est pas le cas. Il sera donc développé tout à l'heure et nous en voterons les conclusions au point 7.7 de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1. relatif à une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 (20/2011) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Daniel Manzini, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 20/2011 de la Municipalité du 19 juillet 2011 relatif à une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 une autorisation générale de plaider s'étendant à toutes les causes dont le montant litigieux ne dépasse pas Fr. 250'000.-.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.2. relatif à une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011 – 2016 (22/2011) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Chers collègues,

Certains d'entre nous ont encore en mémoire les soucis rencontrés par la Caisse de pensions des VMCV, où l'ensemble des communes de la Riviera se sont retrouvées dans l'obligation de remettre la main au portefeuille à cause de mauvais placements effectués par la Caisse de Prévoyance Sociale à qui nous avons accordé toute notre confiance lors du rachat de nos transports publics.

Pour rappel, l'aventure a non seulement entamé la confiance de beaucoup d'entre nous, mais il en a également coûté CHF 3 millions pour éviter la faillite pure et simple des VMCV.

Même si pour certains d'entre vous, il peut sembler ne pas y avoir de rapport entre l'affaire des VMCV et le préavis au sujet de l'autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune, il est essentiel de rappeler que la tempête qui s'est abattue sur les marchés boursiers en 2008 a été soudaine et a laissé derrière elle un torrent de « pertes financières » et de « faillites » y compris bancaires. C'est ce qui a précipité la Caisse de pensions des VMCV. Cette crise boursière n'est toujours pas terminée aujourd'hui. Elle s'accroît même, jour après jour.

Placer nos disponibilités dans une banque telle que la BNS ou dans les collectivités publiques, au vu du bulletin météo financier, est la seule solution pour éviter de se faire emporter lors du prochain passage de la tornade.

L'idée de placer l'argent des Montreusiens dans des assurances peut sembler intéressante en termes de rendement, mais savez-vous par exemple que le groupe d'assurances Generali est actuellement exposé à hauteur de CHF 75 milliards dans le cadre de la dette des Pigs (Portugal, Italie, Grèce et Espagne) et 2 milliards pour la dette grecque. Le groupe Allianz, quant à lui, aligne une exposition aux risques de CHF 45 milliards pour les Pigs & CHF 926 millions pour la Grèce. Ces chiffres sont issus du journal financier Capital (Octobre 2011, page 32). Ces montants vertigineux invitent franchement à une très grande prudence !

En ce qui concerne les entreprises, le préavis reste vague sur la notion de « garanties financières solides ».

En 2001, qui aurait pu imaginer qu'en quelques jours notre fleuron national Swissair, qui faisait partie du portefeuille du bon père de famille, puisse faire purement et simplement faillite, sans que personne n'ait véritablement le temps de réagir. Et même si comme garantie financière, nous demandions le triple A, il n'y a que 4 sociétés sur la planète qui le détiennent et comme on le voit à longueur d'article, ce n'est même pas encore certain ...

Mesdames, Messieurs les Conseillers, les météorologues financiers ont lancé des bulletins d'alerte à répétition, à nous de décider d'en tenir compte ou pas, mais cette fois, nous aurons été correctement mis en garde.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, Montreux Libre souhaite redéposer l'amendement N°1 de la COFIN, car ce dernier propose une vision de bon père de famille. Pas d'assurances, pas d'entreprises, beaucoup moins de risques ! Rien par la suite, n'interdit à la Municipalité de revenir avec des préavis, une fois le temps au beau fixe.

Et de toute façon, il serait mieux en définitive de placer cet argent dans des projets au service des Montreusiennes et Montreusiens ».

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

M. Privet a relaté des faits qui ont été relevés par le groupe UDC. A cet effet ce n'est pas de la Municipalité que nous nous méfions mais plutôt des risques encourus à placer les disponibilités de la Commune auprès d'organismes, qui de notre point de vue, ne peuvent nous offrir de solides garanties financières.

Trop d'exemples ont été relevés ces deux dernières années pour que nous votions en toute confiance un tel texte. Du reste même les établissements bancaires, aujourd'hui, peuvent se trouver mis à mal, et je vous le rappelle, sans le prêt de la Confédération, il y a deux ans, à l'UBS, cet établissement partait en faillite. Une catastrophe pour notre pays. Nous avons souvent la mémoire courte face à des événements importants qui nous ont touchés.

En ce moment, le groupe UDC préfère jouer la prudence plutôt qu'une confiance aveugle sur le placement des disponibilités de la Commune, en particulier auprès des assurances et des entreprises. Mieux vaut de petits bénéfices que des pertes fracassantes.

Le cas échéant la Municipalité pourrait toujours revenir devant ce Conseil avec une demande spécifique de placement, si celui-ci assurait alors les conditions requises.

Nous soutiendrons donc l'amendement No 1 proposé par Montreux Libre. Si celui-ci ne passait pas, nous nous satisferions alors de l'article 44 de la Loi sur les Communes, où les placements de capitaux pouvant être faits sans autorisation spéciale de son Conseil, sont stipulés sous la lettre j, alinéa 2.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'écoute des interventions de mes préopinants, je souhaite apporter quelques précisions, en particulier considérant que je suis le commissaire ayant voté « non » lors de la séance de la COFIN portant sur cet objet.

Mon intention ce faisant n'était nullement de bloquer l'activité de la Municipalité ou du service des finances, mais d'attirer l'attention sur le fait que, bien que la totalité du débat portait (et porte encore ce soir) sur la question de savoir quelles contreparties financières sont jugées suffisamment solides pour que la Commune puisse envisager d'y placer ses liquidités, cette question est, à mon sens, irrelevante.

Je suis convaincu que notre volonté à tous est d'assurer que le capital de la Commune soit préservé.

Or, dans le contexte actuel d'insécurité et de très grande volatilité (déjà largement évoqué par les autres intervenants), la véritable protection du capital vient de :

- 1) une diversification suffisante : pas tous les œufs dans le même panier
- 2) la liquidité, autrement dit la capacité de réagir rapidement aux évolutions du marché : pouvoir déplacer rapidement ses œufs au cas où le panier s'avère percé !

La question de savoir chez qui placer ces fonds (quel panier ?) est certes importante, mais y répondre de manière définitive revient à positionner ce Conseil comme expert de la finance, capable de juger de la solidité des institutions financières ou des entreprises, avec un horizon à 5 ans. Ce qu'aucun spécialiste ne se risque à faire et qui n'est certainement pas notre rôle !

Mon vote négatif se voulait donc comme un signal à la Municipalité pour les enjoindre, lors de la prochaine législature, à ne pas simplement copier le texte du préavis précédent, mais à réellement se poser la question du but que l'on cherche à atteindre, la sécurité du capital dans le cas présent, et des moyens d'y parvenir : diversification et liquidité.

Dans l'immédiat, parlant de cette législature, je suis donc convaincu qu'il serait erroné de limiter, d'une quelconque manière, la latitude du service des finances quant aux possibilités de placement. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des personnes compétentes, que nous avons engagées au terme d'une procédure particulièrement stricte, laissons les faire leur travail et faisons-leur confiance ».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat désire apporter des précisions, suite aux interventions par rapport à cette question. Il tient à faire une remarque à M. Christophe Privet, il s'agissait de la Caisse de pensions des VMCV et non pas de la Caisse de compensation, et que l'on n'est pas du tout dans la même situation avec une commune.

Finalement une Caisse de pensions a pour souci permanent de rechercher des rendements qui lui permettent de verser des rentes alors que, à l'évidence, une Commune a une autre préoccupation, c'est de pouvoir placer ses fonds disponibles dans des lieux financiers tout à fait sûrs d'une part, et de les garder disponibles pour de l'investissement. Il rappelle que c'était toute la problématique du débat qui a eu lieu sur les réserves au bouclage des comptes 2010.

Finalement la loi est parfaitement claire sur ce que l'on peut faire de nos réserves, de nos provisions et de nos fonds. Il s'agit, soit de les affecter à de l'investissement, soit tout simplement de les mettre au résultat général, donc par voie de conséquence, s'il devait y en avoir trop, ce serait probablement, à terme, de baisser les impôts. Cela dit, cet argent on ne peut pas le thésauriser indéfiniment.

Il aimerait encore rappeler qu'en terme de placement, si nous disposons d'une trésorerie suffisante, ce qui aujourd'hui est le cas, il y a une trésorerie disponible relativement importante, ce serait, cas échéant, de la placer de manière à avoir un rendement raisonnable, comme on a souvent eu l'occasion d'en parler dans le passé au Conseil communal et avec la commission des finances.

Cela dit, placer avec des rendements raisonnables, tout le monde le sait aujourd'hui, il n'y a pratiquement pas de rendement raisonnable, on est donc parfaitement en phase et parfaitement d'accord, cet argent autant le garder liquide de manière à pouvoir investir.

Par contre si les choses devaient évoluer, et cela peut évoluer très vite, que les taux remontent, il est clair que le Conseil doit laisser la compétence à la Municipalité de choisir les types de placements. La Municipalité ne va pas placer cet argent dans des actions aléatoires, avec des risques de pertes, parce que ce n'est pas l'objet de ce préavis-là. Si l'on parle d'actions ce sont des prises de participations.

La problématique de Swissair ou des fonds de pensions, qui placent dans des actions, c'est un tout autre problème. En l'occurrence là on parle de placements avec des rendements dans des obligations ou dans des fonds qui sont des fonds qui rapportent des intérêts, ce n'est pas des prises de participations.

A partir de là, il lui semble que la cohérence ou la raison commande de suivre le raisonnement de la majorité et de rejoindre le raisonnement que tiennent à peu près toutes les communes. Toutes les communes demandent cette autorisation de placement, de manière à ce que raisonnablement, si l'on a du disponible, que l'on n'a pas de perspectives d'investissements rapides, non pas pour gagner de l'argent, mais que l'on puisse assurer la rentabilité à nos fonds disponibles, à ce moment-là, il faut donner à la Municipalité cette autorisation.

Il rappelle que si c'est le Conseil qui doit décider, cela demande des délais relativement longs, et si l'on doit discuter à 100 de l'opportunité de placer ici ou là, il se réjouit des débats. Il pense que l'on conclura toujours en disant qu'il faut garder l'argent dans les comptes de trésorerie courante, car l'on ne tombera jamais d'accord pour placer ici ou là.

Cela dit, M. le Municipal Pierre RoCHAT invite le Conseil, au nom de la Municipalité, à lui faire confiance dans sa gestion prudente, à lui faire confiance dans sa volonté de garder ces fonds disponibles plutôt pour de l'investissement et accepter qu'elle puisse, le cas échéant et le moment venu, choisir un placement ou des placements, comme stipulé dans les conclusions, tout à fait sûrs ».

M. le Président passe au vote sur les amendements.

Il donne lecture de l'amendement no 1 déposé par M. Christophe Privet, soit :

« d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès des établissements bancaires et des collectivités publiques, établies en Suisse et offrant de solides garanties financières ».

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions de refuser cet amendement.

M. Daniel Manzini précise que le deuxième amendement modifie un peu le texte municipal pour lui donner un peu plus de clarté et de touche helvétique. Il donne donc lecture de l'amendement de la COFIN, soit :

« d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques ou d'entreprises. Toutes ces entités sont établies en Suisse et offrent de solides garanties financières ».

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions d'accepter cet amendement.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 22/2011 de la Municipalité du 29 juillet 2011 relatif à une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques ou d'entreprises. Toutes ces entités sont établies en Suisse et offrent de solides garanties financières.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

7.3. relatif à une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 (25/2011) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

Voilà un préavis qui devrait laisser songeur plus d'un Conseiller communal. N'étant malheureusement pas présente à cette commission, et me basant sur le rapport émis, je lis : « Cette autorisation doit permettre à la Municipalité de répondre rapidement à des opportunités de transactions immobilières de faibles importances financières ». Et, un peu plus loin : «...l'ensemble des transactions durant les années 2009, 2010 et 2011. Il s'avère que les montants en jeu sont très faibles. Ils sont même inexistantes lors de la constitution de servitudes ».

Quels sont donc les arguments ou la nouvelle stratégie poursuivie par la Municipalité qui justifieraient cette augmentation de Fr. 100'000.- ? Que permettrait de faire ce montant supplémentaire qui ne peut déjà être fait avec les Fr. 200'000.- actuels ? D'autant plus que dans le domaine de l'immobilier, soit les opérations sont de petites envergures, soit elles dépassent largement les Fr. 300'000.- demandés.

Je rappelle encore que l'article 24 du règlement du Conseil communal stipule clairement que pour les chiffres 5, 6 et 8, la Municipalité doit rendre compte, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences. J'ai trouvé 6 lignes à ce sujet, tellement vagues qu'elles ne me donnaient aucune indication de leur emploi.

Le groupe UDC ne votera donc pas cette augmentation de Fr. 100'000.- car rien dans le rapport du préavis ne permet de le justifier.

Je vous remercie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Daniel Manzini, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 25/2011 de la Municipalité du 19 août 2011 relatif à une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2011-2016,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, à statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

7.4. relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2011 – 2016 (26/2011) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

La majorité du groupe Montreux Libre soutient l'amendement n°1 présenté à la CoFin et souhaite par conséquent formellement le redéposer.

Nous ne doutons pas du fait que la Municipalité a compris le message de notre Commission des finances et qu'elle sera désormais plus rigoureuse dans l'adoption de crédits complémentaires. Mais pendant combien de temps ? Deux ans en tout cas. Après quoi la CoFin sera de nouveau saisie d'un préavis sur les compétences financières. Vu que la Municipalité aura fait preuve de réserve pendant ces deux ans, il n'y aura à priori aucune raison de ne pas lui faire confiance. Le préavis aura donc certainement une durée de validité s'étendant jusqu'à la fin de la législature.

Je me permets de faire remarquer que le montant total des crédits complémentaires de la législature précédente a atteint son niveau le plus élevé lors du dernier exercice comptable et non pas lors des deux premiers.

Loin de moi l'idée de faire un procès d'intention à la nouvelle Municipalité. Il faut « attendre de voir » avant de lancer une appréciation. Cela dit, les critères d'appréciation doivent être connus par la Municipalité à l'avance. Il serait regrettable que la Municipalité redouble d'efforts pour atteindre un résultat qui ne satisferait en fin de compte pas le Conseil. En posant une limite précise, le Conseil fixe un critère d'appréciation clair, dont il ne pourra plus s'écarter par la suite. La Municipalité sait exactement à quoi s'en tenir, et ce pour les cinq ans à venir.

L'amendement n° 2 comporte deux risques. D'une part, le risque d'oublier ou de prendre du retard dans l'adoption du préavis dans deux ans. C'est déjà arrivé à d'autres communes et c'est très embêtant pour le fonctionnement des autorités (d'après le Service des communes de l'Etat).

D'autre part, le risque que le Conseil, insatisfait des efforts entrepris par la Municipalité, ne retire (c'est légalement possible selon le Service des communes) son autorisation. C'est bien le pire qui puisse arriver à la Commune. Le mécanisme des crédits complémentaires est absolument nécessaire au fonctionnement de notre cité.

C'est pourquoi nous vous invitons à accepter l'amendement n° 1 de la Commission des finances. Si le présent amendement devait être refusé, il va de soi que nous nous rallierions au second, avec les risques que cela comporte ».

M. Staeger précise donc que l'amendement qu'il dépose s'oppose à l'amendement no 2 et qu'il convient d'abord d'opposer les deux amendements, et ensuite de faire voter l'amendement gagnant par rapport au projet municipal.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

Il est vrai qu'il est indispensable d'offrir des moyens à la Municipalité afin qu'elle puisse gérer rapidement certaines affaires selon ce préavis urgent et indispensable.

Il est vrai que le programme de cette législature souhaite la transparence et poursuit l'objectif d'une gestion et structure financières optimisées.

Ceci est très louable et le groupe UDC fait absolument confiance au Municipal des finances Pierre Rochat, et à son chef de service, pour amener une plus grande clarté quant aux investissements et dépenses, aux Conseillers communaux.

Mais il est également vrai que les commissaires à la commission des finances ont appris avec stupéfaction, lors de l'analyse des comptes 2010, que plus de Fr. 3'836'000.- avaient alors été engagés ainsi.

Admettons qu'à chaque fois la Commune ait dépensé le montant maximal, soit Fr. 50'000.-, la commune aurait géré plus de 77 affaires durant l'année, soit plus d'une affaire par semaine où elle aurait décidé de dépenser tout au moins Fr. 50'000.-. Et il y a eu certainement plus d'affaires que cela puisque nous ne pensons pas que cette autorisation ait toujours été à son maximum.

Lors de la commission des finances nous étions alors pour limiter le total des crédits complémentaires de compétence municipale à 2% de la valeur du budget annuel. Cependant un 2^{ème} amendement déposé suite au premier nous semble encore plus pertinent.

En effet, il donne le temps nécessaire à la Municipalité et à son service des finances de se réorganiser pour fournir la transparence nécessaire au Conseil communal en dissociant les crédits complémentaires de compétence municipale et ceux votés par notre Conseil. Nous accepterons donc ce 2^{ème} amendement.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat, par rapport à l'autre amendement qui viendra tout à l'heure, par rapport à cette notion de raccourcissement du délai, de ne pas traiter l'objet pendant toute la législature, précise que vérification faite, c'est le seul de ces quatre préavis qui peut être traité comme cela, parce qu'il y a une mention dans le règlement d'application sur la comptabilité des Communes, qui précise justement que les modalités de gestion de ces crédits complémentaires sont fixées par le Conseil.

Il se trouve que là, en l'occurrence, il est acceptable au plan juridique. Cela ne veut pas dire que M. Pierre Rochat l'accepte, parce qu'il pense que c'est une question qui doit être traitée différemment.

Il aimerait préciser, d'ores et déjà, par rapport à ces deux amendements, que la Municipalité a parfaitement entendu la préoccupation du Conseil et de la commission des finances, et il parle sous le contrôle de M. le Syndic, et de l'ancien Municipal des finances, et ce souci de mieux gérer, de mieux comprendre et maîtriser la problématique des crédits complémentaires, pour sa part, il y adhère complètement.

Tellement, qu'en fait la Municipalité propose dans le préavis une modification qui est tout de même assez significative, c'est d'introduire une liste régulière, communiquée à la commission des finances, sur ces crédits complémentaires. Une liste qui ne se faisait pas jusqu'à aujourd'hui, qui se pratique régulièrement dans notre Commune et qui se pratique au niveau du Grand Conseil. C'est une amélioration qui devrait permettre de mieux appréhender les choses.

En plus, la Municipalité a très bien compris que cette problématique des crédits complémentaires « pose une colle » quand on fait des comparaisons entre le budget et les comptes, quand on analyse les comptes et que le budget a été modifié par les crédits complémentaires. C'est peu lisible, ce n'est pas transparent, ce n'est pas compréhensible et cela doit être amélioré. Il faut que ces crédits complémentaires apparaissent dans les présentations, on a des moyens pour le faire et on va pouvoir améliorer ces différentes questions.

Il pense que s'il y a autant de crédits complémentaires, c'est aussi parce que le budget est limité et que la Municipalité, et il rend hommage à ses prédécesseurs dans cette manière de fonctionner, sert au maximum les postes, de manière à ce qu'il n'y ait pas de marge. Cette attitude peut être saluée, elle est juste et raisonnable, mais alors cela déclenche un certain nombre de crédits complémentaires.

Peut-être que dans ces conditions on pourra évoluer dans une relation de confiance un peu plus grande, qui permettra de donner un peu plus de marge sur les budgets, et ainsi avoir moins besoin de recourir à ces crédits complémentaires. C'est une hypothèse pour l'avenir.

Pour l'instant, dans la mesure où l'on doit débattre en confiance, le Conseil doit tout de même laisser une marge de manœuvre à la Municipalité qui gère tout de même Fr. 120'000'000.-, ce n'est pas un tout petit ménage. Il y a régulièrement des problèmes, beaucoup de bâtiments, des chaudières qui lâchent, un éboulement, etc.

Le fait de pouvoir réparer rapidement, sans devoir venir devant le Conseil à chaque fois, car il n'y a pas encore la mécanique qui permet, comme c'est le cas à l'Etat, de solliciter la commission des finances pour qu'elle donne un avis.

La Municipalité va dans le sens du Conseil communal en proposant cette liste, en proposant de la transparence et M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à accepter le préavis tel quel, pour la législature, la Municipalité s'engageant totalement à améliorer cette présentation et cette manière de faire.

M. le Président déclare qu'il y a un amendement qui a été accepté par la commission des finances, et qu'il doit le présenter devant le Conseil.

Il a reçu un 2^{ème} amendement, qui lui a été refusé par la commission des finances, mais qui a été redéposé formellement au Conseil.

M. le Président va donc d'abord faire voter l'amendement de M. Staeger, et il en redonne lecture :

« Limiter le total des crédits complémentaires de compétence municipale à 2% de la valeur du budget annuel ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture de l'amendement accepté par la commission des finances :

« D'autoriser la Municipalité à engager des dépenses complémentaires jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas, jusqu'au 31 décembre 2012 ».

M. Manzini précise que la proposition municipale est d'aller jusqu'au terme de la législature et non pas jusqu'au 31 décembre 2012.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe au vote de ce deuxième amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

M. Daniel Manzini, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 26/2011 de la Municipalité du 19 août 2011 relatif aux compétences financières de la Municipalité en matières de crédits complémentaires et d'acquisitions de participations dans des sociétés commerciales pour la durée de la législature 2011-2016,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses complémentaires jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas, jusqu'au 31 décembre 2012.
2. d'autoriser la Municipalité à acquérir des participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de Fr. 150'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 abstention.

M. Daniel Manzini s'adresse à la Municipalité et déclare que vu que l'on a limité l'autorisation au 31 décembre 2012, il s'avère normal que la Municipalité présente un nouveau préavis et il souhaite qu'elle le présente au début de l'année prochaine étant entendu qu'au début de l'année prochaine la Municipalité planchera déjà sur le budget 2013.

Et il pense que pour que cela soit cohérent, il faudrait que le Conseil communal puisse se déterminer déjà dans six mois, pour que la Municipalité puisse savoir si elle a le « coussin » des crédits complémentaires sans plafond ou avec plafond, et il pense qu'en six mois la Municipalité est capable de donner toutes les informations et ensuite on octroiera ou pas, pour la période 2013 jusqu'à la fin de la législature.

M. Manzini demande si la Municipalité est d'accord avec ce raisonnement.

M. le Municipal Pierre Rochat prend acte des déclarations de M. Daniel Manzini, Président de la commission des finances, et déclare que la Municipalité à l'intention aussi d'assurer le rodage nécessaire et c'est sûr que d'ici au 30 juin de l'année prochaine il y aura une proposition.

7.5. relatif à l'octroi d'investissement de Fr. 1'050'000.- au maximum, sous déduction des participations de la Fondation pour l'équipement touristique de Montreux-Veytaux et de la société CCM SA, pour l'acquisition et l'installation de quatre panneaux électroniques d'information ainsi qu'aux moyens nécessaires à leur exploitation (23/2011) (rapp. : M. Yann Krebs) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une très grande satisfaction que le groupe PLR voit arriver ces panneaux électroniques d'information.

Ces quatre entités disposées en des points stratégiques diffuseront des informations utiles non seulement à nos hôtes, mais aussi aux habitants de notre commune.

C'est aussi avec plaisir que le groupe PLR remercie la Municipalité d'avoir mis en place un moyen de communication à disposition des associations montreusiennes et de les considérer ainsi comme de véritables partenaires sociaux et économiques de notre commune.

Les Libéraux-Radicaux montreusiens incitent la Municipalité à démarrer l'étude de la place de la gare de Montreux le plus rapidement possible afin d'y intégrer le cinquième panneau destiné à l'emplacement du passage le plus fréquenté par les utilisateurs des transports publics.

Le groupe PLR encourage donc le Conseil à accepter le présent préavis avec enthousiasme.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme nous le pensions lors de notre déclaration préliminaire, malheureusement nos Montreusiens et visiteurs pédestres ont été « oubliés » lors de la réflexion sur ce préavis, du moins dans l'immédiat.

La déclaration préliminaire que le groupe Montreux Libre a pris le temps de développer au sein du Conseil avait pour objectif de poser 4 questions claires.

1. La problématique de la consommation énergétique.
2. La suppression du « gros » panneau prévu au 2M2C au profit de panneaux plus petits en direction des piétons.

3. Un panneau à la gare de Montreux afin d'accueillir les 13'000 usagers par jour.
4. La mise au point d'un règlement avec l'aide de la Municipalité qui définira clairement leur usage.

Lors de la séance de commission, sentant bien qu'il allait être difficile pour la Municipalité de répondre favorablement sur ces différents points, j'ai, comme m'y autorise la procédure, émis le vœu auprès de mes collègues de proposer aux représentants de la Municipalité de « provisoirement » retirer le préavis, afin de prendre le temps de la réflexion sur l'ensemble des 4 points soulevés.

Traiter le préavis à coup d'amendements était, selon le groupe Montreux Libre, dangereux et risquait de dénaturer fortement le projet. En plus, personne n'ignore au sein de ce plénum que l'on ne peut pas, dans les préavis municipaux, déposer des amendements qui changent le projet en profondeur, comme le demande de plus petits panneaux, y compris à la gare. Il faudrait pour cela avoir les coûts exacts des petits panneaux pour amender l'ensemble de la partie financière.

N'ayant pas d'autres solutions à vous proposer ce soir, le groupe Montreux Libre, dépose un amendement supprimant au budget le panneau du 2m2c.

Il est vrai qu'à plusieurs reprises la commission de gestion a demandé que le 2m2c bénéficie d'un peu plus de visibilité et que la pose d'un panneau d'information serait idéale.

Cependant, il n'est fait mention nulle part d'une étude, d'une idée de « scinder » le panneau en deux afin que ce dernier réponde à l'objectif visé par la Municipalité tel que décrit dans le rapport, je cite : « M. le Syndic relève que cet écran n'est pas totalement dédié aux automobilistes mais plutôt à l'accueil des usagers du Centre des Congrès ».

Alors pourquoi ne pas avoir réfléchi à la solution de poser un plus petit panneau du côté de la rue Emery pour l'accueil des visiteurs venant dans le sens Villeneuve-Vevey et pourquoi ne pas faire de même avec le sens contraire Vevey-Villeneuve du côté du parking Lorius.

La visibilité des messages en serait grandement améliorée. Que l'on ne vienne pas nous dire ce soir, comme argument, que l'OFROU va s'y opposer, car l'OFROU n'a pas eu connaissance d'un tel projet. Et au risque de me répéter, ces panneaux sont à l'usage des piétons. Et puis, un piéton a plus de temps qu'un automobiliste pour lire les messages. Il peut même s'y attarder !

En finalité, voici l'idée que nous vous proposons ce soir au travers de cet amendement. Ceci va obliger la Municipalité à venir, si elle le souhaite, avec un projet de panneaux piétonniers pour le 2m2c. Ce sera aussi l'occasion pour la Municipalité de répondre à un autre vœu de beaucoup d'entre nous, à savoir la pose d'un panneau d'information à la gare.

Autant le postulat de notre collègue Patrick Aubort pose de bonnes questions au sujet du réaménagement de la place de la gare, autant ce dernier ne doit pas servir à la Municipalité comme prétexte pour ne pas satisfaire les 13'000 usagers de la gare en terme d'information. Nous savons tous ici que le temps nécessaire aux études et crédits pour le réaménagement de la place de la Gare, puis sa transformation, vont prendre entre 4 à 5 ans au mieux.

Le panneau de la gare, ne demande qu'une alimentation électrique car il se contrôle à distance. Devoir le déplacer dans 4 ou 5 ans ne va de loin pas grever le budget communal. Souhaitons-nous véritablement attendre aussi longtemps pour informer ce flot important de piétons. Il est certain que ce sera le panneau le plus lu de la ville !

Accepter l'amendement proposé garantit de satisfaire rapidement la demande faite pour les piétons. Et si malheureusement la Municipalité ne revenait pas avec un projet, rien n'interdit l'un d'entre nous de déposer une motion ou un postulat sur ce sujet !

Nous vous remercions d'avance et vous invitons à accepter l'amendement tel que proposé ».

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Le groupe Socialiste est d'accord sur le principe de la nécessité de l'acquisition de panneaux électroniques sur le territoire communal. C'est un excellent outil d'information et il faut savoir vivre avec son temps.

L'emplacement de certains panneaux, notamment celui de la descente de Chailly, qui est très en hauteur, peut être discutable. Pourquoi ne pas le mettre dans le rond-point du carrefour de la Saussaz ou encore mieux, attendre la réalisation du nouveau rond-point à la sortie de l'autoroute de Montreux et l'y implanter à cet endroit. On attend aussi avec beaucoup d'impatience un 5^{ème} panneau à la gare lors du réaménagement de celle-ci.

Mais puisque l'emplacement de ces panneaux a été discuté en commission nous n'allons pas y revenir.

Par contre, un point essentiel pour nous et qui n'a pas du tout été abordé, c'est comment la Municipalité va gérer l'utilisation de ces panneaux.

Quelles seront les sociétés utilisatrices, à quelles fréquences ?

Y aura-t-il une préférence donnée aux associations culturelles ou est-ce que les sociétés sportives vont pouvoir en bénéficier également ?

Quelles seront les modalités de recours contre telle ou telle décision ?

En bref, qui décide et sur la base de quels critères ?

A notre avis la Municipalité aurait dû joindre une proposition de règlement d'utilisation au présent préavis. Cela bien entendu par souci de clarté et de transparence. Un peu comme lorsqu'elle élabore un plan de quartier, il y a des règles précises à établir et à faire respecter.

Puisque le Conseil communal donne son accord pour cette acquisition d'un montant assez conséquent, pour rappel passé 1 million, et qu'il accepterait par la suite également l'engagement de personnel supplémentaire pour la gestion des dits panneaux, il nous semble clair que nous devons être partenaires dans l'élaboration du règlement d'utilisation des panneaux électroniques.

D'autre part et sans vouloir rentrer dans un débat juridique, il semblerait que la directive municipale est beaucoup moins précise et claire qu'un règlement d'utilisation, notamment en cas de recours d'utilisateurs.

Je dépose donc l'amendement suivant, qui stipule de rajouter un point 1bis aux conclusions du rapport, avec la teneur suivante :

« Sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal d'un règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf déclare que depuis la séance de groupe il a beaucoup réfléchi à ce préavis, auquel dans un premier temps il voulait se rallier, mais il lui semble que maintenant il y a toutes sortes de bonnes raisons de s'y opposer résolument.

Cela fait bientôt 10 ans que l'on évoque ce projet et il a l'impression qu'il est en partie démodé et obsolète et en tous les cas qu'il n'est plus opportun.

La messagerie individuelle a beaucoup évolué depuis ces dernières années, genre smartphone et compagnie, il croit qu'il est temps maintenant de réfléchir autrement sur la façon de communiquer avec le public.

D'autre part, ce projet va être un consommateur d'énergie beaucoup trop important. Il croit se souvenir que le délégué à l'énergie a souligné que cela pouvait aller dans des proportions importantes.

Il s'agit, pour une communauté comme Montreux, de montrer un peu l'exemple, parce que l'on devra, au cours de ces prochaines années, voter des projets qui permettent de consommer moins d'énergie. On ne doit pas attendre l'horizon 2020 ou 2025 pour aborder un petit peu l'avenir de notre pays différemment.

C'est plus facile de dire « oui » à un tel projet, parce que l'on en parle depuis si longtemps, mais il croit que c'est encore le moment de dire « non ». Pour sa part, il pense que tout ce qui est réalisable, tout ce qui existe en certains endroits, n'est pas nécessaire et indispensable dans tous les cas.

Et vivre avec son temps, c'est peut-être aussi anticiper sur les temps futurs qui ne sont pas si lointains.

La discussion continue.

M. Aurelio Mastropaolo salue l'intervention de son collègue socialiste. Evidemment quand l'on aborde le 21^{ème} siècle, la Cité de l'Energie, on ne peut pas imaginer exiger une telle consommation d'énergie, sans même prévoir un panneau solaire par-dessus.

C'est en discordance avec les engagements que Montreux a pu prendre en terme d'énergie et il aimerait signaler une chose, on connaît Vevey, mais Vevey ne fait pas forcément tout bien, notamment en terme de panneau de signalisation de ce type-là, et en Angleterre les panneaux de ce type sont simplement interdits. Ils sont considérés comme pollution visuelle.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis m'inspire un profond malaise. J'y vois un exemple de projet insuffisamment approfondi.

Voici les questions auxquelles je n'ai toujours pas de réponses, malgré l'excellent travail de la commission :

Question, pour pouvoir répondre à mes enfants :

Comment continuer à leur demander d'éteindre l'écran de leur ordinateur, pour économiser quelques watts chaque jour, sachant que sur ma commune, tous les jours de l'année, des dizaines de milliers de KW seront consommés par quatre écrans géants qui diffuseront quelques messages, que même les usagers des transports publics ne pourront pas lire ?

Il aurait fallu, pour que ce projet soit bon, que ce projet soit plus raisonnable, qu'il s'adresse d'abord aux gens là où ils ont le temps de lire, comme à la gare et non pas sur la route, où le temps de lecture sera de quelques secondes seulement et encore, dans un seul sens, Mesdames et Messieurs !

Question, pour pouvoir répondre à mes enfants toujours et à ceux qui tiennent à tenir compte de la raréfaction des énergies bon marché :

Comment justifier qu'en 2011, on puisse proposer un projet aussi énergivore sans même intégrer ne serait-ce que 10 ou 20 % d'autoproduction énergétique, alors que toutes les technologies existent, ainsi que des emplacements sur la commune même ?

Alors que le Conseil National vient de supprimer les obstacles administratifs à la pose de panneaux photovoltaïques ?

Alors que nous prétendons au label « Cité de l'Energie Gold » ?

Je n'ai aucune réponse à ces questions.

Prétendre au label Cité de l'Energie Gold et installer en même temps, dans ces conditions, ces quatre panneaux, est en fait complètement contradictoire.

Question, pour pouvoir répondre aux locataires et propriétaires de Montreux :

Comment leur expliquer qu'il faut équiper les appartements d'appareils électroménagers de catégorie énergétique A, voire A+, alors que la commune installe un énorme consommateur d'énergie électrique misérablement classifié, au mieux, en catégorie C ?

Question, pour pouvoir répondre au contribuable de Montreux :

Comment lui expliquer ce manque d'attention porté à la consommation énergétique de ces panneaux et à l'absence de solution de compensation, alors que nous avons engagé un délégué à l'énergie, payé toute l'année ?

Où était-il lors de la préparation de ce préavis ?

Question, pour pouvoir répondre au contribuable toujours :

Comment lui garantir que ces panneaux, pour être exploitables, n'engendreront pas l'engagement de personnel de manière beaucoup plus importante que prévu, sur toute l'année ?

Mesdames et Messieurs, ces panneaux sont l'équivalent d'une rotative avec ses rouleaux de papier journal, ou d'un écran de télévision. En eux-mêmes, ils n'offrent strictement aucun contenu.

Il faudra encore produire ce contenu, des gens pour rédiger celui-ci, le mettre en page, puis le diffuser.

Chaque message devra peut-être être adapté, le rendre qualitatif, intégrer peut-être des logos, des photos. Assurer la compatibilité des fichiers, la qualité des images. Ensuite, faire vérifier, obtenir un bon à tirer. Puis mettre en diffusion, vérifier, assurer des messages spéciaux en cas d'annulation, de report, de sold-out, etc.

Qui fera ce travail, y compris éventuellement en soirée ?

Car de deux choses l'une : soit ce système est suffisamment utilisé, ce qui engendre un travail important de collecte, d'adaptation et de gestion du contenu, et il faut prévoir de réelles ressources humaines pour cela, soit il est insuffisamment utilisé et il faut alors y renoncer.

En y ajoutant simplement le coût très élevé du projet et l'absence de règles d'utilisation, je me trouve bien en peine pour soutenir ce préavis.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Yanick Hess comprend parfaitement les questions que se pose Montreux Libre et il rappelle que dans le processus démocratique, il y a une commission qui siège avant où toutes ces questions auraient pu être posées et l'on aurait pu faire venir le délégué à l'énergie pour entendre ses réponses.

Maintenant il est vrai que dans un calcul global des dépenses énergétiques qui va être lié à ces panneaux est-ce qu'on peut le mettre en rapport avec les coûts d'impression, de mise en place, il faudrait faire le bilan de tout ceci.

On a déjà fait des calculs par rapport à certaines voitures qui consomment énormément, mais sur l'ensemble de la chaîne de production jusqu'à son élimination, on a un certain bilan. Donc la question peut se poser de ce côté-là.

Pour sa part, mettre des panneaux actuellement, comme ils sont proposés, permettra aux sociétés locales qui ne bénéficient plus d'une presse locale, qui ont forcément des coûts élevés parce qu'ils veulent faire la promotion de certaines manifestations, de pouvoir se rendre visible.

Quant à demander à une commission ou autre de regarder ce qui est publié ou pas publié, M. Hess fait confiance à la Municipalité et il ne s'inquiète pas par rapport à ce qui sera mis en avant. S'il y avait des problèmes, dans ce cas-là, on pourrait motionner.

Mme la Municipale Edith Willi déclare que le nombre de questions soulevées par ce préavis et notamment le rapport de la commission montre en fait l'intérêt que la population et que les Conseillers portent à ces 4 panneaux d'information.

Tout d'abord, elle désire faire part d'une communication que la Municipalité a faite, notamment aux membres de la commission, ainsi qu'aux Présidents des groupes du Conseil communal.

On sait que le développement de la technologie avance très rapidement et un nouvel élément venait d'être communiqué à la Municipalité à la fin de la semaine dernière, comme quoi l'entreprise qui fournit les LED a pu mettre en production une nouvelle génération de LED. Et selon le fabricant japonais, une économie d'énergie de l'ordre de 20%, pour une qualité d'affichage identique, est promise.

Dès lors, la consommation de l'ensemble de ces 4 panneaux sera réduite à 96'000 kWh. La Municipalité va cependant proposer au Conseil communal de mettre au budget 2012 un montant identique à celui mentionné dans le préavis. Ceci afin de permettre l'alimentation électrique de ces panneaux par de l'énergie verte, provenant de ressources renouvelables.

Ce type de courant étant plus cher que le courant ordinaire, plus de 4,5 centimes, le surcoût sera absorbé par la baisse de consommation. Pour la commune de Montreux, les 3 panneaux à sa charge, consommeront ainsi 72'000 kWh, pour un montant estimé à Fr. 22'680.-, soit même un peu moins que le montant estimé dans le préavis avec l'ancienne technologie LED telle qu'elle a été proposée. La consommation effectivement constatée permettra ainsi d'affiner le montant pour les budgets suivants, en matière de consommation.

La Municipalité souhaitait, par cette décision, confirmer ces engagements en faveur du développement durable et de la maîtrise de ses dépenses énergétiques, tout cela en vue de l'obtention du label « Gold » tel que visé par la commune et la Municipalité.

Cela c'était la communication que Mme la Municipale Edith Willi souhaitait faire d'entrée.

En ce qui concerne toutes les interventions qui ont été faites, elle aimerait y répondre, mais elle pense qu'un certain nombre de Conseillers ont déjà reçu un certain nombre d'avis et de renseignements relatifs à ces interventions.

Concernant l'utilisation de ces panneaux informatiques, un règlement a été demandé. Dans le préavis, sous le point 4.1., il est clairement précisé la manière dont l'utilisation en sera faite. Et elle aimerait rappeler ce qui avait été défini dans ce cadre-là.

D'une part la Municipalité exclut d'emblée la présence de publicité, elle considère que ce type de communication fait partie des conditions cadres du développement de la commune. D'autre part, à l'image du règlement de l'attribution des subventions communales, elle souhaite réserver ces emplacements en priorité aux institutions qui sont subventionnées directement ou indirectement par la commune. Et ceci est destiné aux institutions, associations prioritairement de la commune, puis en s'éloignant dans la région, de manière à ce que d'autres institutions puissent en bénéficier.

Bien qu'un règlement soit souhaité, la Municipalité trouvait plus simple de mettre en place une directive d'utilisation. Par la directive d'utilisation, il est possible aussi de préciser de quelle manière ces informations seront gérées.

Les organismes ou les associations, qui auront quelque chose à présenter à la population ou à mettre en évidence, transmettront ces informations à l'Administration générale, et ce sera là où une transformation ou une mise en valeur de ces informations sera faite de manière à être présentée sur les panneaux. Cette directive précisera la manière de gérer ceci.

Mme Edith Willi ne se sentant pas bien, c'est M. le Syndic Laurent Wehrli qui prend la parole. Concernant les utilisateurs potentiels, il tient à apporter une précision à ce sujet. Comme il est dit dans le préavis, très clairement aux yeux de la Municipalité cela concernent toutes les associations, il n'y a pas de distinction dans le domaine de la culture ou du sport et la liste des bénéficiaires d'une telle opération est clairement évoquée dans le préavis.

Concernant l'énergie, c'est évidemment un sujet important. On l'a vu dans les travaux de la commission, dans le préavis, et entendu dans le cadre de la communication que Mme Willi vient de faire. Les éléments, en regard du label Cité de l'Energie qui vient d'ailleurs d'être renouvelé à la Commune de Montreux pour la 3^{ème} fois, respectivement la volonté d'atteindre le niveau « Gold », ont été évidemment étudiés de près, avec le délégué à l'énergie. Il rappelle que quand la Municipalité adopte un préavis c'est après une circulation dans tous les services, c'est avec l'avis de l'ensemble des membres de la Municipalité et donc, à ce titre-là, le délégué à l'énergie a été très étroitement associé sur ces questions.

Il désire encore évoquer un élément. Tout récemment, en vue de la séance de commission, en écoutant les déclarations d'entrée en matière qui ont été faites lors du dernier Conseil, la Municipalité a sollicité à nouveau le délégué à l'énergie afin de donner des éléments très précis sur cette question-là et les réponses qui ont été apportées en séance de commission ont été fondées sur un certain nombre d'avis du délégué à l'énergie.

Par rapport au panneau du 2m2c, la Municipalité a ici répondu à la demande de la commission de gestion. La commission de gestion avait évoqué très clairement au cours de ces dernières années le fait qu'il y ait un tel panneau. Il paraissait logique et normal que La Municipalité écoute le Conseil communal et sa commission de gestion et y réponde au travers de ce préavis.

En accord avec la Direction du 2m2c on avait demandé à l'Office fédéral des routes de pouvoir mettre deux panneaux au lieu d'un, dont la dimension n'était pas tout à fait définie, pour en avoir un du côté de la verrière, soit côté Lorius et un côté entrée en haut de la rue Emery, afin de pouvoir aussi imaginer des textes différents.

L'Office fédéral a refusé cette autorisation, considérant que notamment le panneau du côté du Lorius allait trop déranger la gestion du carrefour, à savoir la vision des automobilistes arrêtés aux feux, en attente en bas de l'avenue des Alpes, direction Clarens ou Montreux centre et respectivement du côté de la rue Emery, la même chose par rapport à l'approche du carrefour, pour les automobilistes venant de la direction du Valais en direction de Lausanne.

Ce panneau et son emplacement ont été aussi discutés avec l'OFROU et c'est l'emplacement qui a été définitivement accepté par l'Office fédéral des routes. M. le Syndic a passé, ces dernières années, de nombreuses heures de discussion sur ce sujet-là avec l'Office fédéral des routes. Il a fallu faire des montages photos, des montages vidéos des différents emplacements et ce sont ces éléments qui ont conduit à cet emplacement-là.

La Municipalité a clairement la volonté de pouvoir communiquer par ce moyen aussi, si cela est accordé, dans le cadre des transports publics, en particulier aux alentours de la gare, afin de pouvoir l'inclure dans le projet de la place de la gare et de pouvoir ainsi avancer dans cette communication qui paraît essentiel aussi de ce côté-là.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe aux deux amendements par ordre d'arrivée, le premier étant celui déposé par Mme Gote, il s'agit de rajouter un point 1bis aux conclusions du rapport. Il en donne lecture :

« 1bis. Sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal d'un règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information ».

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Gfeller déclare que c'est un amendement qui émane évidemment du groupe Socialiste et pour l'écrasante majorité du groupe c'est une des conditions pour accepter le préavis.

M. Alexandre Staeger en tant que juriste se doit de réagir sur la question du règlement ou de la directive.

Premièrement, le règlement n'empêche pas l'adoption d'une directive d'application de la Municipalité, les deux sont tout à fait compatibles.

Si la Municipalité veut encore préciser des règles très concrètes, qui finalement ne concernent pas le Conseil, c'est-à-dire comment l'administration traite l'information qui lui est transmise, libre à elle, le règlement ne l'empêche pas.

Deuxièmement, dans le cadre d'une directive, le recours est rendu plus difficile par le fait que l'on ne peut pas recourir contre la directive elle-même. Sans entrer dans les détails, en choisissant la directive, les avocats vous remercieront.

Troisièmement, la directive, contrairement au règlement, n'est en principe pas publiée.

Et pour finir, M. Staeger croit que le souci de faire une directive plutôt qu'un règlement était celui d'éviter une sorte d'inflation législative, et elle pourrait être évitée en groupant ce règlement sur l'utilisation des panneaux avec un règlement sur l'affichage public en général.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

M. le Président passe au 2^{ème} amendement, il s'agit de modifier le point 1 des conclusions et il en donne lecture :

« 1. d'octroyer un crédit d'investissement de Fr. 800'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'acquisition et l'installation sur les principaux axes routiers de trois panneaux électroniques d'information ».

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Pierre-André Spahn remercie tout d'abord la Municipalité de ne pas avoir retiré son préavis, parce qu'elle est libre de le faire ou pas et que le 90% de la commission a suivi son idée.

Pour lui c'est un premier pas dans l'information générale de notre ville. Le panneau du Centre des Congrès est aussi important que les autres. Un grand nombre de congressistes viennent durant l'année dans ce Centre des Congrès, la population vient également dans ce quartier de la ville, ainsi que les usagers qui prennent de l'essence dans la station située juste en face ou qui viennent y boire un café. Il y a donc toujours un grand nombre de personnes dans ce périmètre-là, et il estime que ce panneau est très important.

M. Spahn croit qu'il faut refuser cet amendement et accepter le préavis tel qu'il est proposé. Ce n'est qu'une étape dans l'information future qui sera donnée également aux piétons, dans un futur proche.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à la majorité avec quelques voix contraires et quelques abstentions.

M. Yann Krebs, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 23/2011 de la Municipalité du 29 juillet 2011 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'050'000.- au maximum, sous déduction des participations de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et de la société CCM SA, pour l'acquisition et l'installation de quatre panneaux électroniques d'information, ainsi qu'aux moyens nécessaires à leur exploitation,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'octroyer un crédit d'investissement de Fr. 1'050'000.- au maximum, sous déduction des participations de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et de la société CCM SA, pour l'acquisition et l'installation de quatre panneaux électroniques d'information ;
- 1bis. sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal d'un règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information ;
2. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement No. 160.3329 ;
4. de porter au budget 2012 et suivants les montants nécessaires à leur exploitation ;
5. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

M. Emmanuel Gétaz demande que l'on compte les voix.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions telles qu'amendées par 54 OUI, 24 NON et 2 abstentions.

- 7.6. **relatif à l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de M. Olivier Mark « Prévenons le blanchiment de capitaux par des recommandations municipales aux acteurs locaux actifs dans les transactions immobilières » (rapp. : M. Christian Bécherraz) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Pour commencer, je voudrais dire que j'ai de l'estime et de l'amitié pour notre collègue Olivier Mark, avec lequel je partage de nombreuses valeurs, parmi lesquelles l'intégrité, le respect du travail ou l'exigence de transparence dans le domaine politique. Je déclare mes intérêts de fidélité, car j'ai eu l'occasion de connaître les qualités de notre collègue-postulant depuis plus de 30 ans, depuis le temps où il a été mon élève au collège de Montreux.

Après un tel préambule, vous devez vous demander, mes chers collègues, à quelle préparation d'artillerie je vais me livrer pour combattre son postulat sur d'imaginaires recommandations municipales en matière de blanchissement de capitaux.

Vous avez raison. Attention je tire.

Depuis le temps que je siége dans ce Conseil, je n'ai jamais entendu des propos d'une telle candeur, d'une telle naïveté, d'une telle duplicité, que ceux tenus par le motionnaire-postulant lors de son intervention du 15 juin dernier. A tel point qu'il en est le premier conscient lorsqu'il concède que notre commune n'a aucune compétence pour régler la question qu'il soulève.

A défaut de compétence, il suggère à la Municipalité d'édicter des recommandations aux milieux bancaires et immobiliers « pour empêcher des pratiques malhonnêtes qui pourraient discréditer notre économie locale ». Voilà une idée qu'elle est bonne, qu'il aurait fallu développer il y a plus de 50 ans !

Et comment cela se fait-il qu'un socialiste n'y ait pas pensé pour décourager, ou même pour empêcher, toute spéculation immobilière, sur la Riviera, dans tout le canton, dans toute la Suisse et dans le monde entier. Je vois d'ici l'hilarité des libéraux-radicaux et autres agrariens de la place financière zurichoise si nous avons été les porte-paroles d'une telle proposition.

Monsieur Olivier Mark, quand on voit le peu d'empressement, et c'est un euphémisme, que vos milieux politiques mettent à déclarer leur mode de financement, vous me permettrez d'émettre des réserves sur votre crédibilité lorsque vous nous demandez de soutenir votre postulat.

Pour protéger l'image de Montreux, il y a tout un arsenal de règlements et de dispositions en vigueur, mais il s'agit simplement de les respecter, ou de les renforcer, en matière de droit fédéral et de droit international. C'est ce que nous attendons de vous lorsque vous aurez troqué votre costume de candidat pour celui d'élu au Conseil National.

Pour conclure, je tiens à renouer avec notre solide amitié en vous offrant le numéro qui vient de paraître du magazine « L'Histoire », dont le dossier est consacré au thème du travail : « Malédiction ou libération ? ». Pour nourrir votre réflexion jusqu'au 14 décembre prochain. Pour m'engager, à ma façon, en faveur de ceux qui bossent... ».

La discussion continue.

M. Olivier Mark va tenter de remonter la pente. Mettre en corrélation le blanchissement de capitaux avec le mode de financement des campagnes du PLR c'est quand même un peu hardi.

S'il a évoqué et émis cette proposition par rapport au blanchiment de capitaux en matière de transaction immobilière, et non pas en matière bancaire, c'est bien parce que la presse l'a sensibilisé à cet aspect des choses.

Les experts disent clairement que de parler du phénomène peut le faire fuir, tout simplement parce que quand on blanchit l'argent on n'aime pas tellement que l'on se préoccupe de ce genre de chose. Souvent rien que d'évoquer le fait, rien que de faire acte de civisme, par rapport à ce phénomène, cela peut avoir des effets.

M. Olivier Mark n'a jamais parlé de réglementation. Par ailleurs, depuis le temps du collège, il a acquis la conviction que tout réglementer ne sert à rien. La réglementation peut porter ses fruits dans certains cas précis, mais cette volonté de tout réglementer n'appartient pas vraiment au mode de pensée qu'il a acquis ces dernières années.

Il aime Montreux et il ne faut pas oublier que vendre de l'immobilier, c'est vendre à chaque fois un petit peu de notre patrimoine. Or il n'aimerait pas que notre patrimoine finisse en de mauvaises mains.

On n'a pas des compétences de réglementation, mais on a une responsabilité par rapport à la transmission de ce patrimoine. On choisit sa clientèle. Emettre des recommandations claires aux acteurs immobiliers en matière de blanchiment cela ne coûte quasiment rien, on n'a pas besoin de réglementer pour cela. Cela peut faire fuir les mauvais acteurs et cela produira certainement des effets dissuasifs.

Ceci dit, les valeurs dont parlait M. Zulauf tout à l'heure, c'est probablement aussi grâce à ses cours qu'il les a acquises et il n'est pas question de remettre leur amitié en jeu par rapport à cette histoire de postulat.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai fait partie des commissaires qui ont refusé la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark. S'il faut le préciser, je ne suis pas favorable au blanchiment d'argent.

Mais je doute fort que la commune puisse prendre, dans ce domaine, des mesures efficaces. Au fond, ce que nous dit M. Mark, c'est qu'il faut dire aux agents immobiliers : « Attention, le blanchiment d'argent existe, faites attention ! ». Je trouve, pour ma part, que c'est enfoncer une porte ouverte. Et quant aux agents malhonnêtes je doute qu'ils soient touchés par un tel message.

Le problème est important, mais il relève de la Confédération en ce qui concerne la loi sur le blanchiment d'argent et des autorités judiciaires pour ce qui est de la poursuite des infractions.

Dans ce sens, je pense que le postulat de M. Mark n'a aucun effet concret. Je trouve que c'est un peu la politique du sémaphore, on fait des signes mais on n'obtient rien du tout.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est à titre personnel que je m'exprime.

Ce postulat de notre collègue Mark a le mérite de poser la question des compétences à ce sujet, à notre échelon et à l'échelon de la Municipalité en matière d'argent sale.

Ne pas se poser la question, c'est se voiler la face ! Et prévenir c'est guérir !

Fumer tue ! C'est ce qu'on lit sur des paquets de cigarettes. Manipuler de l'argent dont on ne connaît pas la provenance mène à la justice pénale. Au moins, les milieux concernés sont avertis.

Et si une recommandation de plus est publiée, ne serait-ce que sur le site internet de la commune, ce qui soit dit en passant ne devrait pas trop prendre de temps à l'administration communale, et a pour objectif de donner bonne conscience aux politiques, dignes représentants de la population, et bien c'est tant mieux. Mais au moins, on se sera posé la question et on aura pris conscience de nos limites.

A ce titre je soutiendrai le postulat Mark et vous suggère d'en faire autant. Je vous remercie de votre attention ».

M. Olivier Gfeller précise qu'il a aussi été l'élève de M. Michel Zulauf, mais que quelques années plus tard il a eu la prudence politique de choisir le même parti que lui !

Il déclare que le groupe Socialiste refusera ce postulat, parce qu'il estime qu'il ne faut pas se donner bonne conscience en prenant une mesure qui n'aura aucun effet. Il faut intervenir là où c'est nécessaire. En plus, on ouvre un peu la porte, c'est le cas de le dire quand on parle d'immobilier, à toute une série de postulats qui enfonceaient des portes ouvertes. Cela ne coûte rien, mais cela n'aura aucun effet non plus.

Il trouve que l'on a d'autres choses à faire dans ce Conseil communal et il faut que l'on intervienne là où l'on a des compétences.

M. Emmanuel Gétaz y voit un problème d'image, car soit on fait une petite circulaire en catimini, que personne vraiment ne lira, soit on veut vraiment avoir une action proactive, puissante et forte, et on commence à publier des choses et alors l'image de Montreux ce sera qu'il y a un grave problème de blanchiment à Montreux.

Il espère que ce n'est pas vrai et il pense que là on a, pour l'image de Montreux, un effet tout à fait contre-productif.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au terme de nos discussions, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, c'est par 5 oui contre 4 non que la commission vous propose de prendre en considération ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions de refuser la prise en considération de ce postulat.

7.7. relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.- et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence des compétences municipales aux fins d'acquérir la parcelle No 2695 de Montreux, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCom (27/2011) (rapp. : M. Daniel Manzini).

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare qu'au sein du PLR ils n'ont pas le monopole de l'idée et de la pensée unique, ils sont assez divisés.

Par contre, ce que M. Hess constate c'est que, comme au Monopoli, les premiers arrivés peuvent être les premiers servis. Dans cette situation et vu l'explosion démographique qui existe à Chernex, prendre la main paraît opportun.

En acceptant ce préavis on donne à la Municipalité, plus facilement, une orientation et on lui laisse la possibilité de pouvoir acquérir ce terrain.

Pour toutes ces raisons, il enjoint le Conseil à accepter les conclusions de ce rapport.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que M. Yanick Hess vient d'exprimer un des points de vue du PLR. Cette question n'a pas fait l'unanimité dans le cadre du parti. Les membres sont partagés sur ce sujet.

Si le préavis est très clair, et ils en remercient la Municipalité et au même titre le rapport de la commission, il y a un certain nombre de sujets qui leur posent problème.

La première question est la suivante :

Si la Municipalité peut enchérir sur une parcelle de ce genre, une crainte a été émise dans le cadre de leur séance de groupe, c'est le risque de contribuer à l'augmentation des prix de l'immobilier. C'est un des aspects où il peut y avoir des points de vue différents.

Une autre question :

La commune doit-elle réellement être propriétaire d'une telle parcelle pour être à même d'intervenir valablement sur le développement de ce quartier ?

C'est une question sur laquelle on peut également discuter.

Par contre, le PLR est quasiment unanime sur deux aspects.

Ils saluent la démarche de la Municipalité de vouloir maintenir dans ce quartier, à terme évidemment, une vie par l'intermédiaire de commerces et d'avoir une vision de cette partie de Chernex.

Ils tiennent à dire ce soir, que si ce préavis devait être accepté par la majorité du Conseil, ils veilleront, le moment venu, soit après que les projets dans ce secteur soient exécutés, à ce que cette parcelle repasse en main privée, parce qu'ils restent absolument convaincus que ce n'est pas le rôle de la commune de rester propriétaire, à terme, de ce genre de parcelle.

La discussion continue.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour les Verts, l'achat de cette parcelle devrait avoir comme avantage de maintenir un commerce de proximité à Chernex. Nous avons la chance d'avoir un commerçant qui le tient ouvert, envers et contre tout, 365 jours par année. Il revient à nous, élus, de veiller à faire en sorte que ce magasin puisse rester ouvert.

En ce sens, nous espérons vivement, que dans le cas où la Commune réussissait à obtenir la maîtrise foncière par un achat, que tout soit entrepris pour créer des conditions favorables au maintien d'un tel commerce à Chernex.

Dans le cas où une nouvelle construction devrait être réalisée sur cette parcelle, il faudra à tout prix éviter la fermeture du commerce, même pendant une courte période, car il ne s'en relèvera pas, surtout pour un commerce de proximité.

Dès lors, il faudra prévoir des locaux de remplacement pour éviter toute interruption pendant la durée du chantier. C'est de la musique d'avenir, mais les problèmes potentiels et futurs doivent être gérés. Nous aimerions volontiers entendre la position de la Municipalité au sujet du maintien de ce commerce, car le rapport de la commission cite cette affectation comme exemple.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Pierre-André Spahn donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Personnellement je ne comprends pas le fondement de ce préavis ainsi que le rôle que la Municipalité entend jouer dans cette vente.

En effet, si je comprends bien, le but est de participer à la vente aux enchères pour l'achat de ce bâtiment avec un montant de base de Fr. 680'000.- et la possibilité de renchérir dans les limites autorisées par notre Conseil, soit Fr. 300'000.- supplémentaires pour un maximum de Fr. 980'000.-.

S'il n'y avait pas d'acquéreur annoncé pour cette parcelle je pourrais faire l'effort de comprendre, mais ce n'est pas le cas. Si je me réfère au préavis il y a d'ores et déjà une offre de Fr. 679'000.- déposée et d'après ce que j'ai entendu, il y a d'autres offres ce qui signifie qu'il risque d'y avoir de la surenchère lors de la vente.

De plus, il semblerait que les propriétaires voisins soient intéressés, ce qui permettrait la réalisation de projet plus important, tout en respectant bien sûr le plan de quartier et le PGA.

Quel est le but de la Municipalité en s'immisçant dans cette vente ??? Faire monter les enchères afin de plomber le rendement futur, court-circuiter les promoteurs voisins dans leur bonne volonté de créer du logement à Chernex et j'imagine également de garder des surfaces commerciales ??? J'ose espérer que ce n'est pas le cas.

Du coup, je me pose la question de savoir si dans chaque dépôt d'un plan de quartier la Municipalité devra se porter acquéreur d'une parcelle afin d'influencer le dit plan qui est fait par ses soins ???

De même, je ne vois pas les synergies possibles avec la parcelle No 3734, propriété de la Commune, sise de l'autre côté de la route.

Sans parler de l'état de l'immeuble, qui est apparu nulle part, et qui m'a-t-on dit de source sûre, est déplorable et doit être impérativement rénové ou détruit, or quand on voit que le bail du locataire se termine en 2016, combien allons-nous dépenser pour maintenir en état cet immeuble, certainement plusieurs centaines de milliers de francs, car il paraît que la toiture est complètement détruite, parce qu'elle n'est plus étanche.

Quels sont les projets de la Municipalité, construire un bâtiment locatif avec une surface commerciale à un coût qui sera tellement élevé, au vu de l'achat, dont on ne connaît pas le prix final, mais qui pourrait être de Fr. 980'000.- je vous le rappelle, qu'aucun rendement ne pourra être prévu.

Bref, j'ai l'impression que la Municipalité veut, tout d'un coup, se prendre pour un promoteur millionnaire qui n'a rien à faire du rendement et ce n'est pas le but d'une collectivité publique. J'ai également l'impression que par ce préavis elle coupe l'herbe sous les pieds à des investisseurs, dont certains sont montreusiens et même habitant de Chernex.

Vous l'avez bien compris, je suis contre l'achat de ce bâtiment, qui va à l'encontre de tout ce que l'on est en droit d'attendre de la part d'une commune dont le but est de soutenir l'économie et non de la concurrencer !!!

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare que le groupe Montreux Libre soutient le préavis de la Municipalité. Il est en effet essentiel que la commune cherche à intervenir afin de favoriser trois objectifs que le groupe Montreux Libre défend.

Le premier objectif, c'est l'acquisition de parcelle ou immeuble, lorsqu'un projet de maintien ou de création d'appartements à loyers abordables peut être envisagé. Ils pensent que l'argent disponible de la commune est mieux utilisé dans des placements de ce type, que l'on contrôle, plutôt que dans des placements bancaires qui ne rapportent presque rien.

Le deuxième objectif, c'est la possibilité d'échanger des parcelles qu'il faut donc posséder, pour améliorer le développement harmonieux d'une partie de Montreux.

C'est exactement le cas pour cette parcelle de Chernex, dans l'optique du projet proposé par la fiche élément du patrimoine de Chernex, qui fait partie du PGA que l'on a voté, soutenu par la droite.

Le troisième objectif c'est l'aide à la préservation de lieux de commerce qui peuvent être multiservices dans les villages. Le maintien du commerce exploité sur la parcelle visée répond en partie à cet objectif pour le village de Chernex.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que le groupe Socialiste va accepter ce préavis. On estime, comme d'autres l'ont déjà dit, que le développement frénétique de la construction à Chernex, qui augmente considérablement la population, c'est intéressant pour la Municipalité, pour le Conseil et aussi pour tous les élus, d'avoir une marge de manœuvre à cet endroit.

A ce titre-là, M. Gfeller n'a pas la même conception que le discours un peu ultra libéral d'une partie du PLR, qui consiste à dire que les collectivités publiques ne doivent pas intervenir. Les collectivités publiques doivent intervenir dans les domaines qui font la qualité de vie d'un endroit et pour Chernex c'est extrêmement important.

Par contre, M. Gfeller pense qu'il est un peu prématuré de dire ce que l'on va en faire. On sait quand il faut avoir une marge de manœuvre, il y a toutes sortes de domaines dans lesquels on pourrait agir, mais pour le moment c'est trop tôt pour définir ce qu'il faut faire. On votera peut-être un crédit d'étude à ce sujet et ensuite on trouvera un consensus pour voir ce que l'on peut faire.

L'argument qui consiste à dire que l'on risque d'augmenter les prix de l'immobilier à cet endroit, cela serait vrai si l'on était prêt à acheter à n'importe quel prix, or ce n'est pas le cas.

Ensuite, lorsque certains parlent de la fermeture d'un commerce, c'est une marge de manœuvre que l'on se donne, et il trouve que c'est un peu tôt pour déjà décider que c'est sur ce plan-là que l'on doit intervenir.

On a aussi vu, dans un objet précédent, qu'il était actuellement difficile d'investir à coup sûr. C'est-à-dire qu'il est difficile pour la Municipalité actuellement de mettre l'argent dans des sociétés sûres. Il a été discuté d'un amendement à ce sujet, en se disant que rien n'est certain en ce moment, même les banques ont des problèmes.

M. Gfeller croit que là c'est un investissement qui est sûr, on a un terrain qui pourra être utilisé et il pense que c'est une façon intelligente que d'utiliser l'argent de la commune.

Voilà pourquoi le groupe Socialiste, à l'unanimité, invite à accepter cette proposition.

La discussion continue.

M. Michel Bongard se sent obligé de reprendre la parole parce que les assertions de M. Pierre-André Spahn l'étonnent au plus point.

M. Bongard a passé aujourd'hui dans ce magasin et il a eu un entretien avec le gérant, M. Jacob Rash, et il lui a posé des questions sur l'état du bâtiment, sur l'état de fonctionnalité.

Le gérant lui a dit que tout allait très bien et qu'il n'avait pas de remarque particulière. Certes, il y a une certaine vétusté, mais les rendements que l'on peut tirer d'un tel magasin ne permettent pas d'investissements extrêmement importants. C'est à prendre en compte. M. Bongard ne sait donc pas d'où M. Spahn tient ses informations.

M. le Municipal Pierre RoCHAT tient à insister sur le fait que ce préavis, déposé par voie d'urgence, est une occasion de participer à une opération, opération à Fr. 680'000.-, et la Municipalité souhaite, dans les limites de ses compétences, pouvoir enchérir, si cela devait s'avérer nécessaire.

Il aimerait aussi dire que le fait de participer ou non au renchérissement du marché, il faut bien reconnaître que c'est une toute petite opération, que de façon générale, là où il y a du potentiel constructible, il y a évolution du marché, donc il ne s'agit pas pour la Municipalité de faire évoluer ce marché trop fortement, mais dès le moment où l'on participe à une opération immobilière, d'une manière ou d'une autre, cela peut avoir valeur de comparaison.

La Municipalité a acquis la conviction que c'est une occasion. On est dans une opération extrêmement rapide, d'autres communes, et il profite de le signaler, parce que l'on n'a pas cette compétence à Montreux, que d'autres communes ont des compétences jusqu'à 1 ou deux millions sur des opérations de ce type, de manière à pouvoir saisir une occasion et éviter de devoir passer lentement devant le Conseil communal. Là, l'affaire risque de nous passer sous le nez, mais il espère bien que non.

La commune, dans un certain nombre de cas, si elle veut respecter le programme de législature proposé, doit être un relai dans ce genre d'opération. Bien sûr, on l'a dit qu'il fallait laisser faire le marché et les agents immobiliers, mais on voit bien que dans tous les secteurs de la commune où l'on est partiellement présent, c'est toujours beaucoup plus facile parce que l'on est associé aux discussions. Cet élément mérite d'être pris en compte.

D'autre part, ce qui est tout à fait clair, une opération immobilière aujourd'hui, tout le monde le sait, c'est probablement la meilleure opération que l'on puisse faire.

En l'occurrence, on a une occasion stratégique dans un secteur qui bouge et on a cette possibilité, dans un contexte où le marché immobilier est de toute façon plutôt favorable. Il y a un commerce qui devrait plutôt être maintenu, cela paraît évident.

On ne peut pas promettre, ni donner de garantie, car il peut se passer beaucoup de choses, mais on amène des conditions cadres concrètes, qui permettent, jusqu'à preuve du contraire, de laisser fonctionner le commerce, et cela permet effectivement d'entrer, pour une toute petite parcelle, dans deux plans de quartiers extrêmement importants et qui vont évoluer ces prochaines années.

M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à soutenir le point de vue de la Municipalité et l'on verra ce que l'on pourra faire et si l'on peut obtenir cette parcelle.

Malgré que ce ne soit pas dans les usages de s'exprimer après la Municipalité, M. le Président Grégoire Furrer donne la parole à M. Pierre-André Spahn.

M. Spahn veut juste préciser que ses sources, concernant l'état du bâtiment, proviennent de l'architecte qui a été chargé, par un des éventuels acquéreurs, d'étudier le bâtiment, donc c'est pour cette raison qu'il parlait de sources sûres.

M. Daniel Manzini, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 27/2011 de la Municipalité du 23 septembre 2011 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 680'000.- et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence du montant maximum des compétences municipales, aux fins d'acquérir la parcelle No 2695 de Montreux, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom ;

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acquérir la parcelle No 2695 de Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 680'000.- et d'autoriser la participation à une éventuelle mise aux enchères à concurrence du montant maximum des compétences municipales ;
3. de financer cet investissement du patrimoine financier par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cette dépense par le compte de fonctionnement No 350.3303 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce préavis à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 8.1. relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 1'203'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Vevey, en vue de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (30/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 13 octobre 2011 à 19 h. 00) ;**

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts ont pris connaissance de ce préavis et ne sont pas, dans leur majorité, opposés à la réalisation d'équipements sportifs destinés à l'athlétisme et au football.

Cependant, il y a un certain nombre de questions qui méritent réponses et de problèmes importants qui fragilisent ce préavis.

Au niveau des accès : La vocation régionale des installations et leur situation décentrée impliqueront que sportifs et spectateurs accéderont au site principalement avec des moyens de transports individuels. Le nombre particulièrement élevé, voire surdimensionné de places de stationnement le démontre. Il y a certes des promesses de développer les transports publics, mais nous avons de sérieux doutes quant à leur faisabilité et, pour le moins, sur leur mise en place dès la construction des installations achevée.

Le trafic sur la route cantonale : Ces installations sportives seront génératrices d'un trafic automobile supplémentaire qu'il faudra gérer. La sortie du vaste parking sur la route cantonale posera inévitablement des nouveaux problèmes de sécurité. Bien que la vitesse soit limitée à 50 km/h, les lieux sont dangereux et le seront encore plus. Une requalification du tronçon de la route dans ce secteur aurait dû accompagner le projet. Ce point pourrait constituer un motif pour refuser le préavis.

Une zone de promenade qu'il faut ménager : Le chemin de la Poneyre, cette route agricole qui relie Chailly à la Tour-de-Peilz, est un lieu de promenade très fréquenté qu'il faut absolument ménager. C'est l'un des rares secteurs où l'on peut se promener à plat sur une route de campagne sans voiture. Or, l'accès au vaste parking est prévu justement par ce chemin. Les nombreux véhicules poseront inévitablement un problème de mixité, dont l'usage de cette route fermée à la circulation hors exploitation agricole. Ce problème est un autre motif pour refuser ce préavis.

La traversée sous la route cantonale par un passage souterrain : Bien que cette solution présente quelques avantages, on ne construit plus de nos jours des passages souterrains pour la traversée des routes. Ces passages posent inévitablement des problèmes, même si l'ensemble du site sera clôturé.

La traversée de la route par les usagers du site doit être coordonnée avec la gestion du trafic en provenance du parking.

Le ruisseau de la Maladaire : Nous sommes surpris de constater que l'emprise du projet ne tienne absolument pas compte du ruisseau de la Maladaire et que les aménagements seront beaucoup trop proches. Il faut rappeler que ce ruisseau pose un gros problème car sa capacité d'écoulement est déjà insuffisante. L'espace nécessaire a déjà été réduit par le terrain de football existant construit dans une zone inondable. Or, en matière de cours d'eau, la nouvelle loi fédérale sur les eaux, entrée en vigueur en 2011, est absolument claire : un espace suffisamment large doit être réservé aux cours d'eau pour des questions de sécurité afin d'éviter les inondations. A ce sujet, il convient de rappeler qu'un projet de correction de ce cours d'eau a été établi par le Canton et mis à l'enquête publique, il y a quelques années. Le but était de trouver une solution pour donner plus d'espace à ce ruisseau. Or le terrain de football vient juste à côté, ce qui pose un énorme problème. En outre, il constitue un couloir de verdure dont l'importance est reconnue par le Plan directeur régional. Le projet qui nous est présenté contrevient aux dispositions légales. Encore un motif pour refuser ce préavis.

J'invite les membres de la commission à se pencher sur ces problèmes. Pour ma part, je ne suis pas prêt à accepter ce préavis. Il n'a pas du tout été tenu compte des contraintes du site dans lequel il doit s'insérer.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre accueille avec un avis très positif le projet d'étude d'un complexe sportif à Chailly.

Nous avons combattu vigoureusement l'idée d'expatrier à Villeneuve des activités sportives, alors même que les surfaces existent sur la commune pour créer un complexe sportif de très grande qualité.

La Municipalité a visiblement compris le message du Conseil communal, qui était un message de bon sens, lorsque la solution de Villeneuve avait été rejetée.

Dans le cadre de l'étude dont nous votons le financement, Montreux Libre propose quelques pistes importantes :

Concernant les vestiaires, nous souhaitons que les vestiaires de football soient organisés de manière à permettre à des équipes féminines de pouvoir utiliser les infrastructures en même temps que des équipes masculines, de manière égalitaire.

Concernant le principe d'un site fermé, nous estimons qu'un site fermé par des grillages, avec passage sous la route de la Saussaz est adéquat, pour la sécurité et pour une meilleure maîtrise des coûts d'entretien notamment.

Cependant, un complexe aussi important doit permettre à tout enfant, adolescent ou adulte souhaitant faire du sport d'accéder à certains espaces ouverts en tout temps, aménagés pour des sports tels que le basketball, le football, le ping-pong ou le simple jogging.

Nous souhaitons que l'étude propose des solutions concrètes, par exemple en réservant certaines zones à cet accès libre.

Montreux Libre propose que l'étude ait aussi pour objectif de rendre le complexe très efficace sur le plan énergétique, notamment en prévoyant la pose de panneaux solaires, thermiques et photovoltaïques, pour assurer sur place la production de la plus grande proportion possible des besoins énergétiques du complexe sportif lui-même.

Il nous paraît par ailleurs que l'étude devra intégrer une réflexion sur la cadence de desserte des transports publics.

Enfin, concernant le cofinancement par les autres communes du stade d'athlétisme, nous préconisons d'utiliser la même méthode que celle appliquée pour le financement des terrains de football régionaux.

Elle a l'avantage d'avoir déjà été acceptée par l'ensemble des communes et facilitera l'acceptation, par les Conseils communaux, d'une participation financière.

Nous vous remercions de votre attention ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini déclare que le parti Socialiste accueille favorablement le projet de modification du centre sportif à la Saussaz. Il pense que la commission étudiera en détail toutes ces réflexions. Le préavis est très bien fait, il est clair et a le mérite de pouvoir être travaillé en commission assez facilement.

C'est plutôt en tant que nouveau Président de la CoFin qu'il aimerait intervenir et non pas comme ancien footballeur. C'est par rapport à cette pratique récurrente des crédits d'étude.

Si l'on fait l'historique de ces six derniers mois, on a un parking au Parc Donner pour Fr. 5'000'000.-, le parking d'échange à Chailly pour Fr. 10'000'000.-, une maison de quartier à Clarens pour Fr. 10'000'000.-, une place de la Rouvenaz pour Fr. 10'000'000.-, le centre sportif à la Saussaz pour Fr. 15'000'000.-, et tout cela fait déjà Fr. 50'000'000.-.

Il y a un projet de réaménagement de la place de la gare avec un crédit d'étude qui est peut être déjà mis en place, la place du Pierrier, l'espace Held, Ducret, tout ceci est certainement dans le programme de législation.

Au Centre des Congrès, on a aussi un plan directeur et en faisant le total de tout cela il arrive à peu près à Fr. 70'000'000.-, et Fr. 70'000'000.- plus Fr. 50'000'000.- on arrive à Fr. 120'000'000.-.

Il se pose la question si l'on n'est pas allé un peu trop vite avec ces crédits d'études. Il serait dommage, si l'on a un plafond des emprunts par exemple à Fr. 70'000'000.-, que l'on vote pour Fr. 120'000'000.- de crédits d'études. En définitive, certains de ces projets, on sera obligé de les laisser simplement dans le tiroir.

C'est une réflexion sur le long terme. Il voit bien qu'il y a maintenant un enthousiasme de la nouvelle Municipalité qui veut peut-être aller très vite. Le train allait peut-être trop lentement auparavant, maintenant c'est le TGV ! Mais attention danger, on a encore jusqu'au 31 décembre pour fixer un plafond, et il ne faudrait pas que l'on retrouve la situation des Fr. 100'000'000.- d'emprunts que l'on avait quelques années auparavant, ce qui en définitive, à un moment donné, bloquait tout le fonctionnement.

On aura un budget qui est largement bénéficiaire, dans quelques mois on se réjouit, cela permettra de mettre encore quelques « noisettes » de côté et on pourra investir.

La discussion continue.

M. Salvatore Giannone, comme le veut le règlement, déclare ses intérêts, pour ceux qui ne le savent pas, il est Président du FC Montreux-Sports.

Au nom du comité du Montreux-Sports il tient à remercier la Municipalité pour son projet à la Saussaz, concernant les terrains à construire sur ce site et les améliorations qui sont prévues.

Une remarque tout de même, suite à la lecture du préavis, on peut tous lire que la Municipalité a pris contact avec, il cite : « Les principaux « futurs » utilisateurs de ce stade ont été consultés pour connaître leurs besoins ». A ce jour et après renseignement pris auprès de la Présidente des juniors, qui sera également une des parties importantes pour l'utilisation du stade, personne n'est venu nous solliciter afin de savoir nos besoins ou si nous pourrions éventuellement soumettre quelques idées sur ces nouvelles infrastructures.

Sa question est la suivante : « Est-il prévu une séance avec le groupe d'étude ou alors est-ce que la Municipalité a prévu une rencontre avec le FC Montreux-Sports? »

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR est satisfait de l'apparition de ce préavis qui répond à la disparition des terrains de Rennaz ainsi qu'au futur transfert du CAR à Montreux.

Toutefois, vu l'ampleur du projet annoncé, plusieurs de ses membres se sont étonnés qu'on ne puisse pas y intégrer d'autres sports en plus du football et de l'athlétisme afin d'en faire un véritable pôle sportif.

C'est avec intérêt que les commissaires PLR écouteront, lors de cette prochaine séance de commission, le représentant de la Municipalité, sur les autres projets d'infrastructures sportives, projetées en complément et parallèlement à celles-ci, afin de répondre à une forte demande des associations ».

La discussion continue.

M. Yanick Hess se réjouit de voir que la gauche nous rend attentif à ne pas trop vite dépenser, il est vrai que quand on a des inversions de côté politique, on a d'autres tendances.

Par contre, ce qu'il note dans le préavis déposé, par rapport au chapitre 6, intitulé « Coûts et financement », il pense qu'il serait bien d'avoir une prestation un peu plus claire des montants totaux qui seront engagés par la suite, en fonction des différentes répartitions.

Dans ce qui est présenté, on voit que Montreux ne va pas participer à tout, mais on n'a pas vraiment un montant global, donc ce serait bien d'arriver en commission avec ces chiffres.

M. le Municipal Alain Feissli déclare que c'est avec beaucoup de satisfaction que la Municipalité entend les déclarations des différents intervenants et cela la réjouit de constater que globalement et avec l'ensemble des questions auxquelles il y aura lieu d'apporter des réponses, le Conseil accueille d'une manière favorable ce préavis.

Ceci dit, il tient à revenir sur quelques aspects particuliers et rappeler effectivement que l'on est bel et bien aujourd'hui dans le cadre d'une demande de crédit d'étude et par rapport à l'ensemble des questions particulières qui ont été posées, par les uns et les autres, le but d'une étude c'est de pouvoir apporter des réponses beaucoup plus fines, au même titre par exemple que d'associer ensuite les différents utilisateurs et là, M. Feissli fait un clin d'œil à M. le Président du Montreux-Sports, de les associer au projet de détail puisque c'est à ce moment-là qu'il y a lieu, au travers de l'étude, d'amener ces différents éléments.

Il en est de même pour la question posée notamment par M. Hess, par rapport à l'ensemble de l'aspect des coûts. C'est effectivement ce crédit d'étude qui va amener à pouvoir ensuite déposer le crédit de construction et il rappelle que ce n'est que sur la base de l'étude fine et respectivement du crédit de construction, que les montants incombant aux différents partenaires, que ce soit le Fonds du sport ou d'autres partenaires régionaux, pourront être calculés avec la plus grande des précisions.

C'est donc lors du crédit de construction que le Conseil pourra se déterminer en toute connaissance de cause sans avoir, en principe, plus aucun flou financier, mais il faut passer par cette étape pour y arriver.

M. le Municipal Alain Feissli remercie Mesdames et Messieurs les Conseillers pour l'accueil qu'ils ont réservé à ce préavis et c'est avec beaucoup d'énergie que la Municipalité tentera de répondre à l'ensemble des différentes questions qui touchent la partie étude, dans le cadre des travaux de la commission.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Patrick Aubort

Membres : MM. Yves Aubry, Christian Bécherraz, Michel Bongard, Francis Brülhart, Felice Calvo, Yanick Hess, Jean-Baptiste Piemontesi, Edgar Schneider, Pierre-André Spahn.

- 8.2. relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.- et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence des compétences municipales aux fins d'acquérir la parcelle No 2695 de Montreux, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom (27/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : 29 septembre 2011 à 18 h. 00) ;**

M. le Président passe directement au point 8.3. de l'ordre du jour puisque le point 8.2. a été traité tout à l'heure et que le préavis a été accepté.

- 8.3. relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés d'une part et, à une modification du règlement communal sur l'aide individuelle au logement d'autre part (29/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 18 octobre 2011 à 19 h. 00).**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Christian Allenbach

Membres : Mme Carole Grangier, MM. Julien Chevalley, Florian Despond, Francis Gonzalez, Mario Gori, André Groux, Anthony Huys, Alexandre Staeger, Raphaël Tanner.

9. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 9.1. relatif au développement de la politique de communication de la Municipalité, notamment à la refonte complète du site internet communal www.montreux.ch, pour cela à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 267'000.- et à la création d'un poste de « éditeur internet et gestionnaire de réseaux sociaux » et augmentation de 20% du poste de la chargée de communication, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit d'exploitation de Fr. 111'600.- annuel à porter pour 5 ans aux budgets ordinaires communaux pour 2012 et suivants, d'une part, pour les charges de personnel et sociales liées et, d'autre part, pour les charges de fonctionnement du site internet (28/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 1^{er} novembre 2011 à 20 h. 00) ;**

La discussion est ouverte.

M. Guillaume Wicht donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les besoins d'une nouvelle plateforme Internet pour le site de la Commune sont avérés, le groupe Socialiste salue donc l'arrivée de la réponse municipale, dont de nombreux aspects sont positifs. Je focalise mon intervention sur quelques points plus délicats.

Rappelez-vous la proposition du Bureau du Conseil communal votée en juin 2011 relative au site Internet du Conseil entre autres. On pouvait y lire ceci : « le groupe de travail souhaite qu'à terme la plateforme du Conseil communal et celle de la Municipalité puissent être compatibles et se trouver sur le même support, à la même adresse (par exemple « www.montreux.ch »). Nonobstant ce souhait, il constate que ce rapprochement n'est pour l'heure pas possible ». Je présidais alors le Conseil communal ainsi que le groupe de travail en question et nous avons dû aller de l'avant, seuls, la Municipalité de l'époque n'ayant pas souhaité travailler de concert.

Pour mémoire, nous avons débuté notre réflexion en juillet 2010, soit 6 mois après que le groupe de travail de la Municipalité se soit mis au travail de son côté. Pourtant, à aucun moment la Municipalité n'a souhaité un rapprochement.

Par conséquent, le groupe Socialiste regrette qu'aucune synergie n'existe entre la plateforme du Conseil communal votée en juin et la plateforme municipale proposée aujourd'hui. Espérons qu'une vraie solution voit rapidement le jour.

Au mois d'avril 2011, je me suis entretenu avec M. Laurent Wehrli à propos du ou des site-s Internet officiel-s de la Commune. S'il souhaitait lui aussi, et je l'en félicite, que nous unissions nos forces pour communiquer adéquatement vis-à-vis de notre population, et ce tout en respectant bien entendu la séparation des pouvoirs, nous sommes déçus lorsque dans le préavis qui nous est proposé aujourd'hui ne figure qu'une minuscule phrase dans l'introduction et qui dit ceci : « La Municipalité souligne à ce propos qu'elle tient à rester attentive aux besoins du Conseil communal dans ce domaine ». C'est déjà un bon début mais c'est vraiment bien maigre ! De la parole aux actes, il y a un fossé informatique qui semble infranchissable à Montreux.

Aujourd'hui, la Municipalité nous fait entrevoir une plateforme qui ne sera vraisemblablement pas compatible avec celle du Conseil communal. Par exemple, tout document devra être publié manuellement deux fois sur deux supports différents. Quel gaspillage de ressources !

Mesdames, Messieurs, sachez également que l'entreprise retenue par le Conseil communal pour réaliser sa plateforme a aussi soumissionné pour la plateforme municipale mais elle a été écartée, malgré sa grande expérience dans le domaine ; elle a entre autre réalisé les sites de la ville de Vevey, de Sécurité Riviera et de plusieurs villes du Chablais. Il convient donc de se demander sur quelle base s'est fait le choix du partenaire retenu dans le préavis municipal.

C'est pourquoi, le groupe Socialiste souhaite que tous les commissaires soient nantis avant la séance de commission des documents relatifs à l'offre, au cahier des charges et aux résultats des appels d'offres.

Enfin, les montants prévus dans le préavis paraissent vraiment très élevés par rapport au résultat attendu et il conviendra à la Municipalité d'apporter des éclaircissements.

Je vous remercie pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous tenons à préciser que Montreux Libre a eu connaissance de l'intégralité de l'appel d'offres et de ses résultats.

Afin de nous présenter un projet, complet et bien ficelé, la Municipalité a décidé de créer un groupe de travail (GT) en janvier 2010. Le groupe de travail s'est réuni régulièrement entre janvier 2010 et le lancement de l'appel d'offres.

Autant le groupe Montreux Libre comprend le soin pris par la Municipalité pour définir le cahier des charges, autant l'étude de celui-ci a soulevé des interrogations.

Le groupe de travail mis en place était composé de 8 personnes et 1 personne extérieure qui n'a que partiellement participé aux réunions. En finalité, il semble n'y avoir eu en son sein qu'un représentant du monde informatique, à savoir le responsable informatique de la ville de Montreux.

Nous souhaitons comprendre dès lors pourquoi la Municipalité n'a pas invité au sein du Groupe de Travail au moins un membre de la commission consultative informatique municipale qui sert justement de « conseil » et qui aurait pu apporter la vision du Citoyen Montreusien, futur utilisateur de ce portail internet.

De plus, quelle n'a pas été notre surprise, tout comme celle de M. Guillaume Wicht, ancien Président du Conseil qui a mené « tambour battant » le groupe de réflexion pour le site internet du Conseil Communal, d'apprendre que le groupe de travail de la Municipalité a été créé en janvier 2010. En effet, quelques mois plus tard, lors d'une séance du groupe de réflexion du Conseil Communal, M. Charles Riolo, secrétaire municipal, a déclaré au nom de la Municipalité qu'il n'y avait aucun projet de création de site internet pour la ville ! Sur la base de cette information, le Conseil Communal a pris la décision de partir en solo engageant ainsi une dépense de CHF 92'000.- pour son site internet.

Or, l'échange d'informations entre les deux systèmes va poser problème, car ils ne sont pas « compatibles ». De cette partie, on n'en parle nulle part dans le préavis ! Et pourtant il faudra bien dialoguer « informatiquement » si l'on souhaite recevoir électroniquement les données de la Municipalité et inversement.

D'ailleurs, la Municipalité n'a toujours pas pris contact avec votre Commission Communication & Organisation du Conseil Communal pour échanger sur ce sujet.

Nous souhaitons aussi mieux comprendre les raisons du choix final de la société.

L'un des arguments de la Municipalité tient aux références prestigieuses de la société retenue. Or, il faut relever que dans les trois autres sociétés, certaines avaient non seulement des références tout aussi prestigieuses voire supérieures, mais surtout des références et de solides expériences dans le domaine de la gestion de sites internet communaux. La société retenue n'a pas de références dans le domaine qui nous intéresse : La gestion d'un portail internet d'une ville et d'une autorité municipale et de l'ensemble de la problématique qui va avec !

Les coûts de fonctionnement de ce projet, ont surpris plus d'un membre de Montreux Libre.

Ainsi, nous aurons besoin de sérieuses explications sur le poste « d'éditeur internet » budgétisé à hauteur de CHF 65'000.- pour 2,5 jours de travail par semaine.

Pour le groupe Montreux Libre, engager une somme qui se monte à CHF 99'100.- annuel lorsqu'on y inclut la chargée de communication à 20 %, semble exagéré au regard des besoins de notre ville dans ce domaine.

Au sujet de la chargée de la communication, le groupe a tenté de calculer les EPT que tout ceci va générer. Rappelons que le Conseil Communal a refusé l'année dernière l'augmentation de 30% du poste de la chargée de communication. Or, selon l'offre d'emploi de la Municipalité de ce printemps, il semble que le poste a tout de même été créé cet été. Devrons-nous alors cumuler le tout : 70% + le 30% + le 20% ... Les explications sur le sujet seront fortement appréciées.

Pour clore, nous souhaitons parler de transparence, ceci étant un des crédos de notre nouvelle Municipalité pour cette législature.

Nous relevons que, parmi les 4 sociétés invitées, la société retenue suite à l'appel d'offres est la plus chère et sans expérience dans le domaine communal.

Nous trouvons problématique que l'un des membres du Conseil d'administration et Directeur de la société choisie, M. Stéphane Wyssa, soit candidat au Conseil National PLR et membre du comité du PLR de Lausanne.

Cependant, le groupe Montreux Libre est conscient de l'utilité et des besoins exprimés au travers du préavis Municipal et nous le soutiendrons sans faille dès l'instant où la commission aura des réponses claires sur les éléments exprimés plus en avant.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je tiens à vous remercier pour votre écoute attentive, et je remercie d'avance la commission de bien vouloir intégrer ces quelques points dans ses réflexions et débats ».

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que puisque le choix de la société a été évoqué ce soir, il aimerait inviter les membres de la commission à examiner, de manière très attentive, les avantages de travailler avec une entreprise qui a des codes sources libres.

M. Forclaz, dans le cadre de ses activités au MOB, déclare que c'est un des critères primordial pour eux, parce que l'acquisition est une chose, la maintenance en est une autre. Si on travaille avec des codes sources libres, on a la possibilité de travailler soi-même ou de mandater n'importe qui. Si on travaille avec des codes spécifiques au propriétaire, on peut se retrouver avec les mains liées avec un fournisseur. C'est un aspect extrêmement important.

Il invite donc la commission à l'examiner aussi.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne va pas tenter de répondre à toutes les questions maintenant, il y aura justement un travail de commission pour cela.

Néanmoins il tient à relever deux éléments, notamment celui des codes libres, qui a été un élément très fort dans l'analyse des différentes offres reçues. L'expérience actuelle pose suffisamment de problèmes pour savoir combien cette notion de codes libres est essentielle pour la suite.

Il n'a pas à évoquer quoi que ce soit sur le choix que le Conseil communal a fait de l'entreprise qui a été citée notamment par M. Wicht, mais sans entrer dans les détails de l'appel d'offres, respectivement de l'analyse marché public qui a été faite, c'est justement l'un des problèmes qui s'est posé avec cette entreprise.

Il veut aussi relever que l'offre qui est proposée ici n'est pas la plus chère, si l'on prend bien l'ensemble du processus. Ce n'est pas le tout d'avoir une voiture, mais quand on achète une voiture, il est bon aussi d'analyser les frais d'exploitation, sur la durée pendant laquelle vous aurez cette voiture, et évidemment c'est le but de la Municipalité, en transparence, d'avoir fait une analyse marché public, tenant compte de ces éléments. Quand on a une voiture, il faut de temps en temps y mettre de l'essence et si l'on achète une voiture c'est pour l'utiliser.

Et là, faire un joli site internet qui sera très beau, mais démodé dès la première minute ou il sera en ligne, si on ne l'alimente pas, il faudra que les membres du Conseil communal assume la décision en refusant ce préavis.

On ne peut pas, et c'est la claire volonté de la Municipalité, faire juste joli dans le paysage en ayant un site internet pour dire : « Youpi, on a un site internet, on est une commune moderne », si quelques mois, quelques jours plus tard déjà, les annonces ne sont pas à jour, les annonces notamment des associations qui ont communiqué pour mettre sur les panneaux électroniques ou sur d'autres moyens, ne sont pas sur le site, dans l'agenda, etc., etc., et si les données des Conseillers communaux et des autres personnes actives dans les associations de notre commune ne sont pas à jour, évidemment que cela ne se fait pas juste comme cela.

Ceci ne peut pas être fait par du bénévolat, il y a nécessité d'avoir des moyens financiers pour avoir du personnel. Ce n'est pas le tout de vouloir avoir une page Facebook de la Commune de Montreux, à nouveau, si on ne l'alimente pas, ou si cette page n'est alimentée qu'une fois tous les 6 mois, autant ne pas l'ouvrir du tout.

Il est donc clair ici que la Municipalité présente un tout, elle est consciente de cela, mais c'est justement en transparence, pour tenir compte non seulement de l'outil mais de faire fonctionner cet outil.

Quant au choix de l'entreprise, M. Wehrli ne va pas entrer en matière sur les remarques qui ont été faites. On aurait pu se demander, l'autre Directeur associé de cette entreprise étant fils d'un journaliste bien connu de Suisse romande, s'il n'y avait pas aussi interaction avec le groupe qui l'emploie. Toujours est-il que dans ce cadre-là, M. le Syndic Laurent Wehrli croit que la meilleure réponse à apporter, et c'était aussi un des buts de la Municipalité de venir devant le Conseil avec un préavis après adjudication faite, c'est qu'il n'y a eu aucun recours à cette adjudication, par aucune des autres entreprises qui ont postulé à cet appel d'offres.

C'est au moins une réponse tout à fait concrète, juridiquement fondée, qui démontre que si d'autres entreprises avaient eu le sentiment d'avoir été spoliées dans cet appel d'offres ou qu'il y avait eu du copinage, ce qui a été sous-entendu notamment par M. Privet, et bien ces entreprises se seraient dépêchées de faire recours.

Mais, sans aucun doute, on aura l'occasion d'en reparler en séance de commission.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence UDC : Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres : Mme Irina Gote, MM. Yves Depallens, Yanick Hess, Yves Laurent Kundert, Pierre-Yves Nussbaum, Christophe Privet, Marcel Riedo, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn.

9.2. relatif à une demande de crédit de CHF 380'000.- pour le financement de l'étude de projet en vue de la réalisation des « Jardins de la Rouvenaz » et réponses aux motions (anciennes) de Mme Edith Willi intitulées « Pour une amélioration de l'image de Montreux » et « Création de bains publics le long des quais de Montreux » (31/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 10 octobre 2011 à 18 h. 00) ;

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre accueille de manière mitigée le projet d'étude pour la réalisation des « Jardins de la Rouvenaz ».

Tout d'abord, il nous paraît clair que ce préavis répond en partie au postulat de notre collègue de Montreux Libre, Jean-Pierre Buholzer, concernant les accès au lac, postulat accepté par l'ensemble du Conseil.

Nous regrettons que la Municipalité passe ainsi sous silence le travail fourni par un des membres de notre groupe, empêchant la population de constater sur quels sujets nous avons proposé des idées et des projets. Nous espérons que cela ne se produira plus à l'avenir.

De son propre aveu, la Municipalité a échoué dans sa volonté de consulter la population. Le principe « d'échantillon de la population », au-delà du terme qui est assez choquant, est un mauvais principe.

Nous demandons, par conséquent, que l'étude à venir redonne la possibilité à la population, sans sélection, de participer à la réflexion en cours. Nous attendons des engagements de la Municipalité sur ce point.

Nous nous étonnons par ailleurs que le projet paraisse aussi éloigné du concept de « jardins anglais » qui avait été proposé.

De même, nous nous demandons pourquoi le style « Belle Epoque » qui a fait tout le caractère architectural de Montreux, semble absent des réflexions.

Nous espérons que la commission obtiendra des explications sur ces questions dans le cadre de ses séances.

En conclusion, Montreux Libre souhaite donner les moyens de développer un projet emblématique, convainquant et dont les montreusiennes et montreusiens puissent être fiers et qu'ils puissent s'approprier pleinement.

En effet, ce seront eux, d'abord, qui en seront les usagers.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce projet suscite beaucoup d'intérêt de la part des Verts, mais soulève aussi de nombreuses questions, que nous souhaitons voir traitées par la commission. Je les cite en vrac.

Prévoit-on des places de jeu ?

Les quais de Montreux attirent les touristes et les promeneurs certes, mais ils sont aussi utilisés par les habitants du quartier. Dans ce contexte, de tels aménagements apparaissent souhaitables.

Nous souhaitons également avoir des précisions sur le maintien des arbres.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire de prévoir des cheminements pour les cyclistes, séparés de la route et, aussi, du reste des quais.

Il est sans doute bien, du point de vue visuel, d'assurer une transparence entre la Grand-Rue et le lac. On peut cependant se demander si, en supprimant les divers obstacles, on ne risque pas de favoriser la propagation du bruit de la route vers les quais, rendant ainsi les quais bruyants.

Enfin, comment va-t-on résoudre le problème de l'interface entre le lac et les quais ? Les enrochements remplissent aussi une fonction protectrice. Nous prions la commission de bien vouloir étudier ces questions et l'en remercions.

Merci de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence Montreux Libre : M. Vincent Tschopp

Membres : MM. Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Laurent Demartini, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Franco Meichtry, Pierre-Yves Nicoulaz, Michel Posternak, Bernard Tschopp.

M. Tschopp nous informe qu'il souhaite déléguer sa présidence lors de cette commission car il est nouveau au Conseil. M. le Président Grégoire Furrer profite de rappeler à tous les commissaires et particulièrement aux nouveaux qu'il est d'usage de remettre sa présidence, lorsque l'on est désigné président, au début de chaque commission. Ce qui n'évite pas dans 99,9% des cas que la présidence soit confirmée à la personne désignée. Il invite cependant M. Tschopp à assumer cette présidence. Il y a toujours une première fois et il est certain que les commissaires expérimentés l'aideront à mener à bien sa tâche.

10. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS :

M. le Président précise que deux Conseillers l'ont informé ne pas vouloir développer leur texte aujourd'hui. Il s'agit de MM. Christophe Privet et Bernard Gret, pour les points 10.2 et 10.4. Ces points sont donc reportés au prochain Conseil.

10.1. motion de M. Yanick Hess « Limiter le temps de parole aux Conseillers communaux à 5 minutes » ;

M. Yanick Hess donne lecture de sa motion :

« Si l'ennui ne gagnait pas parfois certains d'entre nous, je n'aurais jamais eu à faire cette intervention.

Etre clair dans ces idées, présenter de manière concise ce que l'on désire afin que chacun puisse s'exprimer par la suite, tel est tous notre vœu.

Dans ce sens, je propose une modification du règlement communal pour qu'une intervention d'un Conseiller communal n'excède pas les 5 minutes. La Municipalité pourrait aussi s'en inspirer.

En conséquence, je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée aux considérations que je viens de développer ».

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

10.2. motion de M. Christophe Privet « Montreux, propre en ordre ! » ;

Cette motion sera développée lors de notre prochain Conseil.

10.3. motion de M. Daniel Manzini « Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters, les motos en zone urbaine » ;

M. Daniel Manzini donne lecture de sa motion :

« Aujourd'hui, de plus en plus d'automobilistes délaissent leur voiture et circulent à vélo, à moto ou en scooter. Il ne s'agit certainement pas d'une mode passagère. Ce changement de comportement est principalement dû aux difficultés de trouver des places de stationnement au centre ville.

Force est de constater que les périmètres des centres commerciaux comme le Forum ou celui de Clarens-Centre demeurent sous-dotés en places de parc pour les deux-roues. Le déficit est également vérifiable aux abords de la Poste ou de la gare CCF.

Cette insuffisance de places de stationnement induit un parcage sauvage sur les trottoirs et devant les commerces. Il se termine souvent par des désagréments pour les piétons et des contraventions salées pour les propriétaires de deux-roues.

Cette motion devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants:

1. Augmenter le nombre de places de stationnement pour les motos, scooters et vélos en zone urbaine.
2. Mettre sur pied un calendrier des aménagements pour les propriétaires de deux-roues.
3. Comparer l'offre régionale en matière d'aménagement de places de stationnement pour les deux-roues. A titre d'exemple, la ville de Vevey vient de créer 170 places supplémentaires sur les quais de la gare.
4. Dresser la liste des aménagements réalisables (couverts, mobilier urbain, places de vélos sécurisées, ...).

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport ».

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

10.4. postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy.

Ce postulat sera développé lors de notre prochain Conseil.

11. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE :

11.1. interpellation de M. Aurelio Mastropaolo concernant le service des affaires sociales, famille et jeunesse

M. Aurelio Mastropaolo donne lecture de son interpellation :

« Les moins fortunés de nos voisins veveysans ont la chance de pouvoir compter sur une organisation du nom de « Fondation Apollo » lorsqu'ils sont en proie à des difficultés personnelles leur rendant l'accès au logement difficile, de par la réticence des gérances à attribuer un logement à une personne ayant des difficultés caractérielles, étant non-solvable ou à faible revenu (en poursuites, ou simplement au bénéfice d'une rente AI ou AVS).

La fondation ne se contente pas de faire l'intermédiaire entre les gérances et les citoyens, de prendre les baux à son nom et de se porter garante du paiement, mais propose également des « modules d'apprentissage à la vie en voisinage » qui peuvent être une condition à leur engagement.

Leur site internet <http://fondation-apollo.ch> donne plus de détails sur leur fonctionnement.

Cette fondation étant soutenue par le SPAS et par la commune de Vevey, mes questions sont les suivantes :

- la Municipalité de Montreux a-t-elle connaissance de cette fondation ?
- des contacts ont-ils été établis afin d'étendre le rayon d'action de cette fondation au territoire montreusien ?
- si non, la Municipalité envisage-t-elle l'éventualité de se doter d'un organisme similaire et quels moyens pense-t-elle se donner ?
- si non, quels autres moyens compte-t-elle mettre en œuvre pour faciliter l'accès au logement des plus démunis tant au niveau personnel que financier ? ».

Madame la Municipale Jacqueline Pellet va essayer de répondre rapidement afin que M. le Président Grégoire Furrer puisse passer à l'interpellation suivante.

Par rapport aux remarques de l'interpellateur, Mme Pellet va répondre globalement à la série de questions.

La commune de Montreux est au courant de cette organisation Apollo, puisqu'elle a, dès le départ, travaillé avec la commune de Vevey pour l'établissement du préavis qui a été accepté à Vevey. Elle est donc partie prenante mais sous forme de soutien moral et non pas financier à la Fondation Apollo, par conséquent elle la connaît et à ce titre elle la prend en compte.

En revanche, par rapport à l'étendue de son rayon d'action ou à la participation à la fondation, là il n'y a pas encore de décisions prises. On souhaite aller dans le sens d'une amélioration des logements d'urgence ou de transition, la meilleure preuve c'est que l'on trouve dans le programme de législature les éléments l'annonçant.

On doit encore déterminer de quelle façon on va travailler dans ce sens, mais cela a été clairement établi, dans le programme de législature, que l'on vous a soumis en consultation.

Un autre élément qui a son importance, si l'on n'a pas encore de détails développés concernant ces logements d'urgence et de transition, en revanche dans le domaine du logement tout court et particulièrement pour les personnes au revenu modeste il y a un certain nombre d'opérations qui sont faites actuellement.

Par exemple pour le subventionnement des logements, il y a le préavis qui a été déposé ce soir, qui montre dans quel sens on va travailler, y compris dans l'allègement en matière temporelle de la durée d'habitation dans la commune, dont on a proposé l'abaissement.

La Municipalité veut se calquer sur le cadre légal cantonal, mais en apportant aussi des améliorations communales. L'on a également l'aide individuelle au logement qui intervient et les partenariats avec les coopératives.

Mme Pellet voudrait aussi signaler que dans les projets immobiliers qui sont en place, si elle prend l'exemple de ce qui se fait sur la parcelle Corbaz, 20% de logements à loyer abaissé ont été prévus, par convention, avec l'équipe de promotion.

Par conséquent on travaille dans le sens d'aider au logement et par rapport à la question plus particulière sur les logements d'urgence ou de transition, on va également dans ce sens, mais effectivement ce n'est pas apporter un soutien global complet à Apollo.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet espère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

M. Aurelio Mastropaolo remercie la Municipalité pour sa réponse.

11.2. interpellation de M. Anthony Huys concernant « l'Accessibilité au chalet de montagne de Bretaye »

M. Anthony Huys donne lecture de son interpellation :

« D'abord un petit historique :

En juin 2008, la Municipalité avait déposé le préavis 13/2008 sur l'achat à la Fondation Ruchonnet 18 de l'ancienne cabane militaire de Bretaye, sise sur la commune d'Ollon, pour le prix de Fr. 250'000.- et l'octroi d'un crédit de Fr. 230'000.- pour entreprendre les travaux de transformation de ce bâtiment.

Un bref passage de ce préavis – arguments de la Municipalité pour motiver l'achat :

« D'autre part, la mise à disposition des lieux aux organisateurs des camps de vacances, notamment l'Animation Jeunesse, à des établissements scolaires, aux familles intéressées par des semaines « découvertes », aux groupes de moniteurs ou associatifs de Montreux, permettrait de promouvoir l'utilisation estivale et dès lors, donnerait encore davantage de sens à cette acquisition.

De plus, les jeunes fréquentant les centres de loisirs de la commune pourraient bénéficier du lieu durant quelques fins de semaine et découvrir les loisirs liés à cet environnement ».

La commission du Conseil communal à ce préavis, présidée par notre ancien collègue M. Félix Glutz, s'était réunie le jeudi 17 juillet 2008, à Bretaye et même M. le Syndic Pierre Salvi, Mme Willi et M. Wehrli avaient représenté la Municipalité.

- Un premier passage de ce rapport sur le point de la Municipalité « Pourquoi cet achat ? » :

« D'autre part, la mise à disposition des lieux serait élargie aux animateurs des centres de loisirs, pour organiser des camps de quelques jours pour les jeunes, aux familles ainsi qu'aux nombreuses associations de notre région ».

- Un deuxième passage de ce rapport sur le point « Garanties quant à l'organisation des camps » (réponses aux questions) :

« Outre les camps, des journées et des week-ends sont également envisagés aussi bien pour les écoliers que pour les jeunes en général ».

Voici le fond de cette interpellation :

Des groupements de jeunes parents avec des enfants en bas âge (et je ne cache pas, ayant moi-même deux enfants avec leurs enfants dans un groupement) ainsi que des associations trébuchent toujours sur une réponse négative de la part du service de l'intendance de Bretaye sur une demande de location pour une semaine ou surtout pour un week-end, du chalet en question.

En plus, leurs demandes ne sont pas des demandes de dernière minute, mais bien avancées (Exemple : au mois de mars pour le week-end du Jeûne fédéral). Et selon mes sources d'information, j'ai pu comprendre que les réponses étaient des fois accompagnées de « peine perdue ».

Peut-on conclure qu'il faut avoir des privilèges ou que ce sont toujours les mêmes organisations qui occupent les lieux ?

Mon interpellation est aussi accompagnée de deux autres questions :

- Il me semble que peu de montreusiens sont au courant que Bretaye appartient à la Commune. Est-ce que l'acquisition de Bretaye a été communiquée à la population montreusienne ?
- Si oui, de quelle manière ?
- Si non, pour quelle raison ?
- Le débat sur le rapport de ce préavis a eu lieu durant le plénum du Conseil communal du 10 septembre 2008.

La discussion sur le règlement qui aurait dû être remis ce soir-là était assez animée. Un des conseillers voulait même déposer une motion d'ordre. Celle-ci fut refusée par le Conseil.

- Où en est-on avec ce règlement ?

J'accepte aussi une réponse écrite de la part de la Municipalité pour la prochaine séance du Conseil ».

M. le Municipal Alain Feissli déclare que M. Anthony Huys a très sensiblement raccourci le texte de son interpellation et il va donc essayer de raccourcir aussi la réponse municipale.

Finalement, au travers de son intervention, M. Huys dresse une observation et formule en conclusion deux questions.

Premier élément d'observation, M. Huys relève la difficulté de louer cet objet. Il faut garder en mémoire le fait que notamment au cours des deux dernières saisons estivales, la cabane militaire de Bretaye n'a pas été mise sur le marché de la location et ceci en raison des différents travaux très importants que le Conseil a décidés et qui ont été effectués au cours de ces deux saisons-là.

Si ces travaux ont été effectués pendant cette période, c'est simplement que l'on est à 1800 mètres d'altitude et la période qui va du 15 avril au 15 voire 30 septembre est la seule période annuelle qui permet de conduire ce genre de travaux. Effectivement cet objet n'a pas été mis, ces deux dernières années, sur le marché de la location.

Quant à la première question, existe-t-il un règlement qui régit les locations ?

La Municipalité peut répondre par l'affirmative, il existe un règlement de compétence municipale, donc adopté par la Municipalité, qui définit les priorités de l'accès, ainsi que les tarifs de location et un certain nombre d'autres choses. Ce règlement reprend, dans l'esprit et pour l'essentiel de la lettre, si ce n'est le détail du préavis, l'esprit du préavis, soit l'esprit des différents travaux de la commission. Les priorités sont parfaitement claires au travers de ce règlement de compétence municipale.

En ce qui concerne la deuxième question : y-a-t-il eu de la communication ?

Comme M. Feissli l'a dit, comme il y a eu peu de disponibilité donc il n'y a pas eu de communication active faite pour mettre cet objet en location, notamment dans le cadre de la période estivale, puisqu'il n'était pas en location pendant cette période.

Pour le surplus, il faut savoir que l'essentiel des usagers de la période hivernale sont des usagers scolaires ou des usagers au travers de l'animation jeunesse ou encore associatif. Il n'y a pas eu de mise en location formelle.

Par contre, ce que l'on peut dire à ce stade, c'est qu'un partenariat existait et existe toujours au niveau de l'exploitation et de l'intendance de cet objet avec la Fondation de la Maison de Montagne de Bretaye. Le précédent intendant a pris sa retraite, bien méritée, à la fin du mois de juillet dernier. Le nouvel intendant a été nommé et a pris ses fonctions au 1^{er} septembre de cette année et sous une forme un peu particulière, puisque le nouvel intendant n'est plus un salarié de la Fondation de la Maison de Montagne de Bretaye, mais un intendant indépendant, ce qui est un élément important par rapport à ce que M. Feissli va encore développer rapidement.

La Municipalité est en pourparler avec ce nouvel intendant pour régler les différents détails d'exploitation, pour tout ce qui touche l'exploitation de l'ancienne cabane de Bretaye, puisque la convention qui le liait à la commune de Montreux et à la Fondation de la Maison de Montagne, de facto, est devenue caduque par le statut d'indépendant.

On se rend compte que le statut d'indépendant apporte également une convergence des intérêts puisqu'aujourd'hui, autant l'intendant, que la Fondation de la Maison de la Montagne, que la commune de Montreux, ont intérêt à remplir cette infrastructure et à mettre sur pied une communication qui soit une communication de qualité.

Le travail est en cours au niveau de la communication, puisque lors de la prochaine saison de location, soit la saison d'été 2012, peu de travaux importants sont planifiés.

M. Feissli profite, bien qu'il ait été répondu à cette interpellation, de dire que c'est volontiers que la Municipalité incorporera, dans son rapport de gestion, un paragraphe spécifique sur les différents objets communaux qui sont aujourd'hui mis à la disposition du monde associatif, des montreusiennes et des montreusiens et des établissements scolaires, puisque il n'y a pas seulement la cabane militaire de Bretaye, mais il y a aussi le Chalet les Esserts à Leysin qui remplit exactement les mêmes fonctions. C'est donc très volontiers qu'un chapitre peut être développé d'une manière particulière dans le cadre du rapport de gestion.

M. Huys remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.3. interpellation de Mme Sabine Leyvraz « A quand un délégué à l'intégration à Montreux ? »

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation :

« Le programme de législature de la Municipalité vient de sortir, ce dont nous nous réjouissons tous.

Toutefois, le groupe Socialiste souhaite attirer votre attention sur un point important. A la lecture dudit document, on y découvre que la Municipalité souhaite créer un poste de délégué à l'intégration. Si nous saluons cette démarche que d'autres grandes villes ont entreprise il y a déjà longtemps, il nous semble indispensable de ne pas perdre de temps tant les besoins et les attentes sont grands.

La Loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007 stipule clairement à l'article 13 « qu'un coordinateur (pour les questions d'intégration) doit être désigné par chaque commune et que le cas échéant le Syndic peut faire l'affaire ».

Or, il semble évident que le Syndic au vu de sa charge de travail dans les dossiers courants ne peut pas trouver le temps de dégager un pourcentage pour exercer son rôle de répondant pour les questions d'intégration des étrangers.

Tout le monde se souvient que durant la législature précédente, la commission consultative pour l'intégration n'a pas eu la portée qu'elle méritait.

Nous regrettons son manque de visibilité et le peu de projets qu'elle a initiés. Ce sont donc les raisons pour lesquelles il convient de la renforcer et de permettre à notre ville de mener une politique plus active d'intégration, pour le bien de toutes et tous.

Ainsi, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité entend-t-elle faire une priorité de ce point de son programme de législature ?
2. Quand la Municipalité pourra-t-elle déposer un préavis pour la création de ce poste ?
3. La Municipalité a-t-elle pour objectif de créer un poste à temps plein ?

Nous remercions la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous fournir.

Je vous remercie pour votre attention ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, en préambule aux réponses à Mme l'interpellatrice, va faire trois considérations concernant le texte qu'elle a développé, où elle considère que les besoins et les attentes sont grands.

En ce qui concerne les attentes Mme Pellet peut parfaitement adhérer à son diagnostic. En revanche en ce qui concerne les besoins, ils sont encore à déterminer de façon très détaillée. On a une approche globale actuellement, il s'agira d'être beaucoup plus minutieux, d'examiner les synergies possibles avec ce qui existe déjà et ce qui est à mettre en place. Par conséquent on ne peut pas avoir de réponse immédiate en termes de besoins.

Quant à la possibilité de charger le Syndic de cette opération-là, ce n'est pas parce que la Municipalité n'a pas confiance en son Syndic qu'elle ne souhaite pas le faire, mais c'est qu'elle considère plutôt qu'il s'agit d'une responsabilité collégiale, que l'on doit tous assumer et que par conséquent, la délégation concernant l'intégration appartient à la Municipalité et l'on souhaite engager une personne pour faire ce travail. Mais cette personne on ne va pas l'engager tête baissée, n'importe comment, au prétexte qu'il faudrait avoir une politique plus active, on doit le faire de façon réfléchie, en ayant fait une analyse des besoins détaillée auparavant.

En réponse à la première question : « La Municipalité entend-elle faire une priorité de son point de programme de législature ?

Mme Pellet signale que le programme de législature est un cadre général, un cadre de travail qui ne donne pas de hiérarchisation. Il n'y a donc pas de priorité établie, c'est ce que l'on souhaite mener durant la législature et effectivement on le fera dans le cadre des disponibilités qui seront données soit par les aspects financiers, soit les aspects d'opportunités suite à l'analyse des besoins.

La priorité sera mise d'abord sur un dispositif général, dont un délégué à l'intégration fait partie, mais aussi la relance de la commission d'intégration, les synergies avec ce qui existe et ensuite il faudra compléter avec ce que l'analyse des besoins aura montré. Par conséquent, on ne va pas aller à marche forcée, d'une façon trop précipitée de ce côté-là.

A titre d'exemple, on est entrain d'examiner maintenant la liaison possible avec les demandes qui sont faites dans le cadre du projet urbain 2 à Clarens. Par conséquent, ces éléments-là touchent certes Clarens et Montreux, mais l'on doit aussi envisager le travail du délégué à l'intégration sur l'ensemble du territoire communal et non pas seulement sur une partie.

Donc toutes ces réflexions font que l'on va dans le sens de ce que l'interpellatrice souhaite, mais on souhaite le faire de manière réfléchie et intelligente.

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour ses réponses.

12.4. interpellation de Mme Sabine Leyvraz : « Bilan des chéquiers activités »

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation :

« Cela fait maintenant bientôt 3 ans que les « chéquiers activités » ont été mis sur pied dans notre Commune grâce au postulat de Mme Jacqueline Pellet intitulé « Pour favoriser l'accès des plus modestes à la culture: introduisons le chéquier culturel » (20/2008). Toute personne domiciliée sur le territoire communal de Montreux, au bénéfice d'une subvention pour l'assurance maladie obligatoire, peut en bénéficier. La personne désirant acquérir un chéquier doit se rendre à l'Agence intercommunale d'assurances sociales avec une pièce d'identité ainsi qu'une preuve de sa subvention à l'assurance maladie. Le remboursement de 50% du prix du billet d'entrée se fait après la manifestation à laquelle la personne a assisté sur présentation du billet d'entrée ainsi que d'un chèque.

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Combien de personnes ont droit à cette prestation dans notre Commune ?
2. Combien de personnes sont-elles effectivement venues chercher leur « chéquier activités » ?
3. Combien de personnes qui sont venues chercher leur « chéquier » demandent réellement un remboursement par la suite ?
4. La Municipalité estime-t-elle que le système actuel de promotion et de remboursement des chèquiers sont suffisants ?
5. Le cas échéant, quelles sont les améliorations que la Municipalité souhaite entreprendre ?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien me fournir et vous remercie pour votre attention ».

Mme la Municipale Edith Willi déclare qu'aux questions précises elle répondra aussi par des réponses précises.

En ce qui concerne la première question, il s'agit de toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la commune de Montreux et qui bénéficient d'une subvention pour l'assurance maladie obligatoire. Il s'agit de 5'000 personnes environ sur le territoire de la commune.

En réponse à la deuxième question et à la troisième question, Mme Willi répond qu'en 2009, 7 personnes ont fait la demande du chéquier, 2 personnes seulement l'ont réellement utilisé et pour un montant de Fr. 97.-. En 2010, 41 personnes en ont fait la demande, 18 personnes en ont réellement bénéficié et pour un montant de Fr. 915.-. Et cette année, 12 personnes en ont fait la demande, 11 personnes se sont déjà faites rembourser les billets qu'elles ont obtenus, pour un montant de Fr. 536.-.

Pour la quatrième question, Mme Willi déclare qu'une information est systématiquement transmise à toutes les personnes qui ont droit à la prestation de subvention à l'assurance maladie. Une information est également déposée auprès des billetteries, notamment auprès de la Maison des Congrès à la billetterie du 2m2c. Il y a aussi une information régulière dans le journal de la Commune « Vivre à Montreux ».

Il est vrai que l'on se rend compte que peu de personnes en bénéficient réellement. Les villes de Genève et Zürich, qui ont aussi mis en place ce genre d'aide aux personnes qui ont des difficultés financières et qui souhaitent bénéficier de la culture, ces deux villes ont pu faire le constat de la même difficulté de faire de la promotion et que les bénéficiaires utilisent réellement cette aide.

La Municipalité va faire le maximum pour que les informations circulent, que le prochain « Vivre à Montreux » puisse également mentionner à nouveau cette possibilité.

Mme la Municipale Edith Willi espère ainsi avoir répondu à Mme l'interpellatrice.

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Président donne la parole à M. Emmanuel Gétaz.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il s'était opposé à ce système à l'époque, ayant une certaine expérience dans le domaine de la culture, la manière de vendre des soirées, des billets de culture, etc., et il avait relevé qu'il y avait deux obstacles majeures au système qui avait été adopté.

Le premier, c'était évidemment que les gens devaient avancer l'entier de la somme et s'ils se trouvent en difficultés financières c'est un obstacle.

Le deuxième, c'est le côté procédure, le fait de devoir s'annoncer, il y a un côté presque humiliant et il avait proposé un autre système beaucoup plus simple, qui nécessitait simplement le fait de demander à chaque organisateur de faire le décompte et ensuite d'envoyer une facture unique à la commune. On lui avait dit que ce n'était pas du tout un bon système.

M. Emmanuel Gétaz invite la Municipalité à revenir à un autre système que celui qu'elle a appliqué, car l'on voit bien, maintenant que la démonstration a été faite sur 3 ans, que cela ne fonctionne pas et il doute néanmoins qu'il n'y ait pas une autre possibilité de pouvoir y arriver.

Il invite donc la Municipalité à relire le projet qu'il avait proposé, c'est peut-être une piste pour l'avenir.

M. Olivier Gfeller propose que l'on n'ouvre pas un débat là-dessus, même s'il est vrai que l'on peut ouvrir un débat, mais soit l'on revient avec une nouvelle proposition sur ce chéquier culturel ou alors on arrête-là.

Il déclare que M. Gétaz revient avec cette discussion qui avait eu lieu en commission et en plénum, et l'on savait que c'est un système qui n'allait pas rencontrer forcément un immense succès mais qui est quand même précieux pour ceux qui en profitent. Le système que M. Gétaz propose, on sait aussi qu'il est encore plus intimidant pour les personnes qui veulent l'utiliser, parce qu'ils ont affaire à des gens qu'ils ne connaissent pas, alors que là ils peuvent avoir affaire au service plus discrètement.

Ce n'est pas forcément la bonne solution, mais par contre, ce que M. Gfeller salue dans l'intervention de M. Gétaz, c'est que l'on avait dit que l'on réévaluerait le système. On avait demandé à la Municipalité de le réévaluer, et peut-être que c'est le moment de le faire, et de se mettre ensemble afin de trouver un consensus pour proposer une autre solution.

11.5. interpellation de M. Marcel Jost intitulée : « Sécurité à Montreux »

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

Nous avons tous eu la surprise, à la lecture des journaux du début de la semaine, de constater que le mot sécurité n'est plus un nom propre à Montreux. Hélas, 3 x hélas ce triste constat à la suite des événements du week-end. Pour moi, après la surprise, c'est un sentiment de honte qui m'a envahi. Honte d'en arriver là, honte que l'on parle de ma ville dans toute la Suisse avec les mots rixe et couteau, honte qu'une personne puisse penser qu'il va y avoir une fois un mort dans ma ville.

Je ne veux pas tomber dans la facilité en vous demandant « *mais que fait la police ?* » parce que je sais que les policiers font le travail qu'on leur demande, mais plutôt vous poser quelques questions de fond.

Quand on sait qu'un Conseiller communal montreusien a demandé, à « Sécurité Riviera », l'aménagement d'un bureau de police à la gare de Montreux et que la majorité des Conseillers des communes avoisinantes ont refusé, on peut douter de l'efficacité du système.

Ce système est-il vraiment fait pour gérer une ville comme Montreux ou seulement les villages alentours ? Il me semble que les villages ont une police de ville et Montreux une police de village, soit un outil disproportionné dans les 2 sens. Mais on est dans le canton de Vaud, ni pour, ni contre, bien au contraire.

Alors voilà que les derniers événements nous ramènent à une autre, mais très triste réalité.

Une ville de presque 25'000 habitants, le double en été, se doit d'assurer la sécurité de ses citoyens et de ses invités.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'il y a déjà eu, en automne 2004, un jeune agressé à la gare de Montreux pour une histoire de cigarettes, de porte-monnaie et de natel. La victime a eu le visage fracassé et a dû subir trois opérations reconstructives. Puis plus tard, il a changé de travail, ne supportant plus la poussière de bois dans la pratique de son métier, tout ça suite aux dégradations faciales subies lors de l'agression. Aujourd'hui, soit 7 ans après, il en subit encore les inconvénients.

A l'époque on nous parlait d'un événement exceptionnel, et pas d'autres mesures n'ont été prises.

Aujourd'hui la situation est différente. Elle a évolué dans le mauvais sens et il est plus que temps de réagir. Devons-nous vraiment laisser voguer l'insécurité dans nos murs ou allons-nous nous donner les moyens pour une police montreusienne efficace. Si les autres communes n'en veulent pas ce n'est pas notre problème. Le nôtre c'est la sécurité chez nous. Alors qu'attendons-nous pour réagir ?

Mesdames et Messieurs, il n'est plus temps de réfléchir, de décider de ne rien décider, d'attendre pour voir l'évolution du phénomène, mais d'agir et d'agir vite. Il y va de notre sécurité, de votre sécurité et de la sécurité des nôtres.

Aussi le groupe UDC Montreux souhaite que les patrouilles de police soient nettement plus fréquentes et renforcées en nombre d'agents dans les secteurs à risques. Nous voulons une présence policière plus visible.

Questions :

- 1) La Police Riviera est-elle réellement faite et équipée pour couvrir et surveiller tout ce territoire ?
- 2) La police doit-elle vraiment être la même pour un village ou une ville comme Montreux ?
- 3) La Police Riviera est-elle équipée pour prévenir, voire contrer, ce genre d'événements ?
- 4) Avez-vous déjà des propositions à nous faire ?

M. Jost déclare que comme il a déjà été répondu à la 5ème question il n'en fait pas mention.

Il va de soi que le groupe UDC Montreux se réserve le devoir de poser ces questions et d'autres encore plus pointues lors de la prochaine assemblée de « Sécurité Riviera ».

Je vous remercie pour votre écoute et vous remercie pour vos réponses ».

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité, à la première question, répond qu'elle espère que oui, mais il faut bien s'entendre sur ce que cela signifie surveiller et couvrir tout ce territoire en permanence. Il s'agit là de questions d'organisation, savoir quels sont les territoires à surveiller en priorité. Evidemment que cela fait partie d'une appréciation faite régulièrement et qui doit être revue et peut-être que, suite à nos futures discussions, les besoins étant il faudrait renforcer le personnel de Police Riviera.

Pour la 2^{ème} question, la réponse est oui, car dans sa grande sagesse le Conseil communal ainsi que les 9 autres Conseils communaux, l'ont décidé dans la fusion des polices communales. Pour être plus clair, ce n'est pas parce que les services communaux ont fusionné que l'appréciation est la même sur les besoins de police des villages et des villes. Pour rappel la commune de Montreux paie plus que certaines autres communes plus petites, afin d'avoir justement un service plus soutenu et avoir une présence policière accrue.

On ne peut pas affirmer, parce que la sécurité est gérée au niveau des 10 communes de la région, que le service de police est le même pour les villages et les villes, il y a un service adapté, en tout cas on le souhaite.

Concernant la 3^{ème} question, l'expérience de ce week-end montre que la police a eu les moyens d'intervenir très rapidement et d'interpeller tous les protagonistes de ces deux bagarres.

Maintenant, s'agissant de l'aspect prévention, la police fait une part de ce travail de prévention, mais seule elle ne peut pas tout faire, c'est pourquoi M. Walther l'a dit avant dans la communication, les autorités communales estiment que c'est aussi du ressort de l'intégration, de la prise en charge de la jeunesse, et que Police Riviera seule ne peut pas répondre à tous ces besoins en matière de prévention.

Quant à la 4^{ème} question, M. le Municipal Caleb Walther ne souhaite pas faire de propositions. Bien sûr que la Municipalité et les autorités ont quelques idées, mais comme il l'a dit précédemment, demain matin il y aura une première réunion pour discuter de toutes ces pistes, et il ne croit pas que c'est le moment maintenant d'évoquer leurs éléments de réflexion. Mais comme il l'a promis, on sera informé des résultats de ces réflexions.

M. Walther estime avoir ainsi répondu à cette interpellation.

M. Jost remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.6 interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard concernant : « Mendicité à Montreux : pourquoi le règlement de police n'est-il pas correctement appliqué ?

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation :

« Récemment, des mendiants (adultes, femme accompagnée d'un enfant) sévissaient à nouveau au centre-ville de Montreux. Alors que des citoyens excédés tentaient à plusieurs reprises de joindre le poste de police le plus proche, ils sont restés là, en toute impunité, du matin jusqu'au soir. Et cela en tout cas deux jours de suite.

Finalement, une voiture de gendarme se trouvant à l'arrêt Casino 46 (au feu rouge), un citoyen en a profité pour montrer au gendarme se trouvant côté passager le mendiant assis derrière le bac à fleurs. Sa réponse a été : « Nous ne pouvons rien faire ». Je sais que le nouveau code de procédure pénale pose de nombreux problèmes, mais une réponse telle que celle-ci à des citoyens qui font confiance en leur police n'amène que de la méfiance et des doutes sur l'adéquation de celle-ci. Leur demande : simplement que la loi soit appliquée, correctement et pour tout le monde.

Je rappelle rapidement que cette loi votée en avril et avalisée en juin, a été intégrée dans le règlement intercommunal de police depuis le 1^{er} novembre. Cet article (78 du règlement) stipule que : « *il est interdit à toute personne de s'adonner à la mendicité, de même que de charger de mendier des mineurs ou des personnes placées sous son autorité* ».

Rien de plus clair, me semble-t-il ! Alors appliquons-là sans discussion.

On a entendu, lors de l'entrée en vigueur de cet article, par la police intercommunale, que la loi serait appliquée et que les contrevenants récidivistes recevraient des amendes entre 500 et 1'000 francs selon leur possibilité. Mais s'il n'y a pas de première fois, alors on ne les amendera jamais.

Les gens en ont marre ! Des bruits tels que : « Vous savez, Madame, si notre voiture est garée durant 10 minutes de trop, vous êtes sûr qu'ils sont là pour nous mettre une contravention ! » et ils poursuivent par : « Alors que les mendiants, ils peuvent faire la manche en toute impunité ! Vous trouvez cela normal ? ».

Que voulez-vous répondre à cela ? Deux poids, deux mesures, ce n'est plus possible ! C'est le monde à l'envers. Et on s'étonne ensuite qu'on respecte de moins en moins les lois et qu'il y a de plus en plus de dérive...

Au regard de cette situation regrettable, notre groupe souhaite quelques éclaircissements :

- 1) Comment se fait-il que la mendicité soit à nouveau tolérée sur la Riviera et en particulier à Montreux ?
- 2) Est-il normal que lorsqu'un citoyen demande à la police d'intervenir, cette dernière n'intervienne pas ?
- 3) Que compte faire la Municipalité pour faire respecter la loi ?

M. le Municipal Caleb Walther, en réponse à la première question, déclare que non, la mendicité n'est pas à nouveau tolérée sur la Riviera et ni à Montreux. Elle a été constatée, mais elle n'est pas tolérée.

Concernant la 2^{ème} question, la réponse est bien entendu que non. Un des devoirs de la police est justement, dans cette organisation Sécurité Riviera dont l'enjeu est d'avoir une police centralisée, qu'elle puisse répondre dans des délais brefs, et M. Walther est surpris d'apprendre qu'elle ne répondrait pas à certaine demande.

Maintenant s'il se fie à l'exemple qui lui est donné, la personne aurait contacté des gendarmes, alors peut-être que ceci explique cela.

Quant à la 3^{ème} question, la Municipalité va, à nouveau, signifier à Sécurité Riviera qu'il est de son devoir de faire respecter le règlement intercommunal et l'on mettra les moyens nécessaires pour que ce règlement soit appliqué.

Maintenant, force est de constater que la mendicité a largement baissé sur la Riviera et que ce n'était plus une priorité. Comme on l'a évoqué avant avec les bagarres, il y a lieu de faire à chaque fois une appréciation des forces à disposition, des besoins et des urgences.

Ce n'était plus une priorité, mais évidemment la Municipalité va prendre contact avec Sécurité Riviera pour s'assurer que ce genre de situation ne se reproduise pas.

Mme Catherine Buchet Bulliard remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.7. interpellation de M. Marcel Jost intitulée : « Rue de l'Ancien-Stand – Circulation des camions »

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Lors de notre dernière séance du Conseil communal, notre collègue Juliane Baumann a déposé une interpellation sur la sécurité des piétons à la rue de l'Ancien-Stand. Vous y avez admis la situation de « dangerosité » pour les piétons et je vous en remercie.

Aujourd'hui, avec l'ouverture du chantier face au no 42 de ladite, la circulation des camions vient se rajouter aux dangers existants de par la configuration des lieux et l'emplacement du chantier qui y est particulièrement mal aisé.

Lundi matin, alors que je circulais à cet endroit, sens descendant, je me suis trouvé, dans le trafic existant, en présence de 3 camions de 4 essieux chacun. Hors la rue de l'Ancien-Stand est limitée à 3,5t sur sa partie supérieure, soit dès le débouché du chemin des Vuarennes. Imaginez 3 camions de 4 essieux à la rue de l'Ancien-Stand et qui vous arrivent contre!

Une limitation de tonnage n'est pas le fait du hasard, mais bien établie pour des raisons précises, soit la configuration des lieux, soit un sous-sol friable, canalisations peu profondes ou autre.

Mon propos n'est pas d'y interdire les camions, si une autorisation a été délivrée, mais d'en limiter l'usage à un à la fois, ceci suite aux demandes de bordiers et propriétaires avoisinants. En effet, certains propriétaires ont eu la surprise de voir ces véhicules squatter leurs places de parc en attendant que le chantier soit accessible.

Pour le respect des voisins et surtout pour la sécurité des usagers de ce tronçon de route, je vous demande :

- 1) Y a-t-il une autorisation délivrée pour la circulation des camions ?
- 2) Est-il possible de mettre en place un système qui n'autorise qu'un camion à la fois à la rue de l'Ancien-Stand. (Place d'attente à distance et communication par natel) ?
- 3) Informer les responsables du chantier sur l'interdiction d'utiliser les parcs privés par les camions, risques de dégâts souterrains.
- 4) Mettre une signalisation en place pour la sortie du chantier par ces gros véhicules, miroir, palette ou un ouvrier.
- 5) Comme on est en zone urbaine, nettoyage systématique des roues des camions et de la route, selon la LCR.

Je vous remercie pour votre écoute et vous remercie pour vos réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Marcel Jost de lui permettre, au-delà des réponses qu'il va lui donner à la suite de son questionnement et de son interpellation, et puisqu'il a cité Mme Julianne Baumann, de lui donner aussi des nouvelles sur l'interpellation de Mme Baumann du mois dernier.

La séance dont il parlait a eu lieu avec des éléments de Police Riviera, du service de l'urbanisme et du service des travaux publics. Des projets de modification de sécurisation de cette route ont été proposés. La synthèse va être faite très prochainement et présentée à la Municipalité, dans le but de très rapidement remédier à cet état de fait. Voilà pour une réponse et un suivi qu'il devait.

M. Neukomm fait aussi très régulièrement cette route, 4 fois par jour et il a aussi eu, une ou deux fois, la mauvaise surprise de se retrouver face, non pas à 3 camions, mais à un camion qui manoeuvrait et qui a mis une bonne minute et demie pour se glisser à l'intérieur du chantier. Il faut convenir que la route est extrêmement étroite et qu'il est très difficile pour ces gros camions de manoeuvrer, et effectivement il faut, ces derniers temps, avoir un peu de patience.

Il rappelle que de toute manière, tous ces problèmes, tous ces chantiers qui débordent sur le domaine public, font l'objet d'une préparation, d'une information et d'une séance d'organisation avec les privés, les intervenants publics ou non publics, avec un certain nombre de règles qui sont signées et validées.

Il signale qu'à peu près, chaque jour, il y a en moyenne une trentaine de chantiers de constructions privées ou publiques, sur le domaine public montreusien et il est extrêmement difficile de mettre un gendarme, en l'occurrence une personne du service des travaux derrière chaque chantier afin de vérifier. On attend beaucoup des citoyens, avec des attitudes responsables, de donner des éléments quand il s'agit de corriger ces éléments qui auraient dû être corrigés dès le départ.

Il arrive très souvent de devoir revenir faire des mises au point, rappeler les règles essentielles. Cela est arrivé dans le cadre d'un chantier qui était aussi sur la route Pallens-Pertit, qui a aussi généré un certain nombre de mouvements de camions et pour lesquels on a dû mettre au point un certain système d'attente comme M. Jost le suggère.

M. Neukomm va répondre très brièvement sur les 5 points, l'idée de base ayant été développée ci-dessus.

A la première question, la réponse est oui, bien évidemment, c'est une obligation, aucun camion ne peut franchir ou rouler sur une route à 3,5t s'il en fait le triple ou le quadruple. Donc c'est évident que c'est réglementé.

Pour la deuxième question, la réponse est aussi oui. Mais dans ce chantier, tel qu'il est placé, c'est un peu plus compliqué que dans certains autres où il y a une proximité. Mais on va faire le nécessaire dès demain matin pour contrôler que les consignes ont bien été données et qu'elles sont respectées, le cas échéant on corrigera selon la règle des 3 C.

En ce qui concerne la troisième question, la réponse c'est que évidemment cela fait partie du cahier des charges. Ces camions, qui devraient être en zone d'attente, non rien à faire sur des places privées et si cela se reproduit on va corriger cela.

Pour la quatrième question, la réponse est qu'en principe cela se fait au moment où un camion arrive dans la zone de décharge, de manière à peu près naturelle, parce que ces entreprises ont l'habitude de travailler sur le domaine public. A l'impossible nul n'est tenu, mais effectivement c'est toujours compliqué, dans ces endroits très minces et très étroits et qui ne permettent pas de circuler avec ces camions.

En ce qui concerne la cinquième question, la réponse est que cela aussi c'est une chose à laquelle on tient et jusqu'à présent on a eu de la chance que le chantier se déroule avec un temps et des températures extrêmement cléments. Il est évident qu'avec l'arrivée de la pluie, ces mauvaises conditions risquent de dégrader la route avec des salissures, mais on a un inspecteur de chantier prévu pour contrôler et amender si nécessaire.

Toutes ces choses sont connues, toutes ces choses doivent être répétées, cela va se faire dès demain matin afin de s'assurer que tout fonctionne à l'avenir et M. Neukomm estime ainsi avoir répondu à l'interpellation.

M. Jost remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.8. interpellation de M. Franco Meichtry intitulée : « Pourquoi tant d'acharnement contre nos affiches ? »

M. Franco Meichtry donne lecture de son interpellation :

« Au cours de ces derniers jours, une démarche de destruction des affiches UDC, posées par la SGA et notre section en ville de Montreux, a été constatée. Ce sont de nombreuses affiches qui ont disparu ou qui ne sont plus lisibles. Certaines ont ainsi été recouvertes d'une épaisse peinture noire. De même, la plupart de nos affiches posées à la même hauteur que celles de nos adversaires n'ont pas survécu plus de quelques heures.

Suite à ces actes, notre parti a déposé une plainte pénale contre inconnu concernant ces dommages à la propriété, car nous n'acceptons pas de telles incivilités. Le respect de la démocratie et donc de la libre expression est un point important pour notre parti.

Il est triste de voir que le débat politique ne peut plus se dérouler dans de bonnes conditions, même dans notre belle ville de Montreux, si paisible jusqu'alors...du moins selon ce que l'on veut bien nous faire croire. Il est étonnant de constater que malgré les nombreuses patrouilles de police, rien ne puisse être fait pour lutter contre le phénomène de destruction d'affiches.

Suite à cette situation, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Que pense la Municipalité de la destruction systématique des affiches de l'UDC ?
- 2) La Municipalité envisage-t-elle des mesures, si l'on tient compte des coûts exorbitants de la police ?
- 3) Que dirait la Municipalité si les affiches d'autres partis que l'UDC subissaient le même sort ?

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité répond ainsi aux trois questions :

En ce qui concerne les questions 1 et 3, la Municipalité ne peut que regretter que de telles attaques à la démocratie et au débat démocratique aient lieu. On connaît la phrase de Voltaire : « Même si je ne suis pas d'accord avec vous, je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez vous exprimer ».

En l'occurrence on est dans un pays démocratique, les partis ont la possibilité de faire un tel affichage, qu'il soit avec la SGA ou comme actuellement en période électorale, par décision et volonté de la commune de Montreux d'avoir une pratique d'affichage dit « sauvage » mais coordonnée, permettant notamment de ne pas poser de problème avec la LCR et la circulation. On ne voit pas pourquoi ces affiches devraient être, systématiquement ou pas, détruites. Voilà la position de la Municipalité sur le fond.

Maintenant pour la question 2, la Municipalité considère que c'est de la responsabilité des partis, respectivement des candidats d'assurer le renouvellement régulier de leurs affiches. Expérience faite, pour avoir été une ou deux fois candidat à quelques élections, M. Wehrli peut assurer qu'il avait, à chaque fois, un comité qui faisait, tous les deux ou trois jours, la tournée des panneaux, parce que même sans être UDC, il y avait toujours des éléments à corriger ou à remettre en place.

Au demeurant, le personnel de la voirie, celui qui est le plus à même de voir ce qu'il se passe, à l'habitude évidemment, de remonter une affiche qui aurait été posée ou jetée par terre. Mais même à sept au sein de la Municipalité, on ne peut pas se mettre à côté de chaque panneau d'affichage et surveiller 24h sur 24h, tout en regrettant à nouveau que le débat démocratique ne puisse pas se faire dans la sérénité, pour reprendre ce terme déjà évoqué.

Voilà la réponse que la Municipalité peut apporter ce soir en espérant que cela ne pose aucun problème dans le cas des urnes et que les citoyennes et les citoyens puissent exercer leur acte civique quelles que soient les affiches et l'état des affiches.

M. Franco Meichtry remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.9. interpellation de M. Yanick Hess relatif au « Décompte jetons de présence »

M. Yanick Hess donne lecture de son interpellation :

« Il semblerait que quelques problèmes soient apparus avec le décompte des jetons de présences des Conseillers communaux.

La responsabilité du Président de la Commission est de transmettre au bureau du Conseil son décompte. S'il ne le fait pas, les commissaires ne seront pas rémunérés.

Par contre, comment l'administration générale gère-t-elle ces comptes spécifiques ?

En commission consultative informatique, nous avons vu qu'un logiciel pour effectuer ces décomptes était inscrit au budget, qu'en est-il ?

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée aux considérations que je viens de développer et remercie par avance la Municipalité de ses réponses ».

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que c'est un sujet de grogne connu. Il ne va pas raconter des histoires. Visiblement, il y a une responsabilité partagée, sur cette problématique de ces décomptes, entre le bureau et le service des finances et il propose de répondre par écrit, de manière circonstancielle pour la prochaine séance de Conseil.

M. Yanick Hess remercie la Municipalité.

11) interpellation de M. Yanick Hess concernant le « Futur Conseil d'établissement Montreux-Veytaux »

M. Yanick Hess donne lecture de son interpellation :

« Suite à la motion que j'ai déposée il y a plus de deux ans ainsi qu'au postulat de Mme Irina Gote, j'interpelle la Municipalité afin qu'elle nous renseigne sur le calendrier de mise en place du futur Conseil d'établissement.

Même si Veytaux a amendé les conclusions d'une façon différente que celles votées à Montreux, pourrions-nous espérer la mise sur pied de ce Conseil avant la fin de l'année ?

Je remercie par avance la réponse de la Municipalité ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie M. Yanick Hess pour son interpellation qui lui donne l'occasion d'apporter des éléments d'information puisqu'il y en a de tout récent. Elle veut simplement rappeler qu'en mars 2011 le Conseil, à la suite du postulat de M. Hess et de Mme Gote, avait fait le choix de créer un Conseil d'établissement pour tous les établissements de Montreux.

Mais les établissements de Montreux reçoivent aussi des élèves de Veytaux, une convention lie les deux communes à ce propos, c'est dire que Veytaux a aussi son mot à dire, du moins partiellement, sur l'organisation montreuusienne.

Au printemps de cette année, le projet de règlement qui a été soumis au Conseil communal, et qui a été voté, donnait un certain nombre d'éléments quant au nombre de membres de ce Conseil. Pour ce qui est des 4 quarts qui doivent être représentés, c'est-à-dire les politiques, les parents, la société civile et les professionnels de l'école, par rapport à ces 4 quarts le Conseil communal avait décidé d'octroyer une fourchette de 6 à 8 membres.

Or, Veytaux a examiné ce règlement, a amendé ce règlement et a choisi, pour les représenter dans ces différents quarts, 4 Conseillers et pas plus. On était dans une situation de blocage qui heureusement, avant-hier, a évolué, puisqu'un postulat a été développé à Veytaux, qui ensuite a été retiré pour que la Municipalité puisse travailler. Le Conseil communal de Veytaux a donc donné mandat à sa Municipalité, plus particulièrement à sa Syndique, de prendre langue avec Montreux et de tenter de résoudre ce problème à satisfaction de chacun, c'est-à-dire en assouplissant les règles assez drastiques que Veytaux avaient mises en place.

Ils ont aussi quelques petits soucis quant au nombre de séances qui doivent avoir lieu, mais Mme Pellet peut rassurer M. Hess, le Conseil sera mis en place dans les temps puisque la loi impose de désigner les membres avant le 31 décembre de l'année qui commence une législature, on y est presque, mais en fait, après les vacances d'automne il y aura appel à candidature et désignation pour que l'on puisse travailler dès début 2012.

M. Yanick Hess remercie la Municipalité pour sa réponse.

11) interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la « Montée de la violence à Montreux »

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Inutile de revenir sur le détail des événements de la fin de semaine du 1^{er} octobre. La presse en a déjà suffisamment fait état : bagarres au couteau, règlements de compte, etc.

La conséquence indirecte de ces événements est, qu'on le veuille ou non, une augmentation du sentiment d'insécurité auprès de nos concitoyens. Celle-ci se traduit dans la presse, notamment dans un article du quotidien 24 heures intitulé « Montreux devient un véritable terrain vague ». Je cite quelques phrases. « Il y a toujours plus d'insécurité, de déprédations et de malveillance. » « [Des jeunes saouls] jouent aux caïds et se battent. C'est systématique tous les vendredis et samedis soir. » J'en conviens, il ne faut pas se focaliser sur des événements ponctuels pour en déduire une augmentation du sentiment d'insécurité, mais l'addition d'événements ponctuels tels que ceux du week-end dernier avec l'ambiance générale des nuits montreuusiennes y contribue largement.

Le problème ne vient en tout cas pas du travail des forces de l'ordre et des ambulances. Leur engagement le week-end dernier a été absolument remarquable, et remarqué.

Comme le dit l'une des personnes interviewées, il est temps que les politiques prennent leurs responsabilités vis-à-vis du sentiment d'insécurité de leurs concitoyens.

Qu'en est-il au niveau politique ?

J'ai déposé un postulat demandant d'améliorer la sécurité autour des gares auprès du Conseil intercommunal Sécurité Riviera. Contre l'avis de la commission nommée à cet effet, la prise en considération du postulat a été refusée, le plénum et le Comité de Direction estimant qu'il n'y avait rien qui puisse être entrepris de plus qu'actuellement et que les agressions et incivilité étaient de toute façon en diminution.

A noter que les membres de la délégation montreusienne ne sont pas unis sur ce sujet, certains des délégués du PLR ayant notamment refusé mon postulat.

Certes la révision de la procédure et du droit de fond pénaux n'est pas exempte de responsabilité, mais ce domaine ne relève aucunement de notre compétence.

Notre Syndic, M. Laurent Wehrli, a déclaré dans la presse vouloir prendre un certain nombre de mesures.

Je partage l'opinion de ce dernier selon laquelle seule la conjonction de différentes mesures coordonnées sera apte à faire avancer les choses. La coordination suppose, entre autre, un contact étroit avec Sécurité Riviera. Or je me permets de faire remarquer que M. Wehrli, membre du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, n'y a toujours pas mis les pieds depuis le mois de juillet ! Il n'est d'ailleurs à ce jour même pas assermenté pour cette fonction. Espérons que la fonction de Syndic permet d'avoir plus de poids que celle de Conseiller intercommunal.

Je me permets encore de rappeler qu'il n'y a que deux patrouilles pour toute la Riviera (de Veytaux à Chardonne) les vendredis et samedis soir ... et de conclure en ne disant pas « Mais que fait la police ? », puisque, précisément, elle fait son travail avec les moyens qu'on veut bien lui donner, mais bien en demandant : « Que fait la Municipalité ? »

M. Staeger se permet de supprimer la 1^{ère} question car il y a déjà été répondu.

Mes questions sont les suivantes.

1. Qu'en est-il de l'amélioration de l'éclairage public, pourtant demandée par ce Conseil plus d'une fois ?
2. Comment permettre à l'animation jeunesse de Montreux d'agir pour des jeunes qui ne sont pas de Montreux ?
3. La Municipalité compte-t-elle agir au niveau des effectifs de police, et si oui, comment ?
4. La Municipalité a-t-elle modifié sa position quant à la possibilité d'introduire des parrains de gare, qui participent à la prévention des incivilités ?

5. La Municipalité a-t-elle l'intention de demander à Sécurité Riviera une nouvelle approche en matière de sécurité pour le centre et les quais de Montreux ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Syndic Laurent Wehrli va essayer de répondre à ces questions qui sont très importantes sans prolonger la séance jusqu'au jour d'après.

Il peut assurer que la Municipalité prend particulièrement au sérieux les événements qui se sont passés ce week-end, même si comme cela a déjà été rappelé dans la communication qui a été faite tout à l'heure, et dans les autres réponses aux interpellations à ce sujet, qu'il s'agit aussi de raison garder par rapport à l'analyse qui doit être faite sur ces événements puisque évidemment leur succession, dans les nuits de vendredi et de samedi, donnait à penser, dans un premier temps, qu'il y avait un lien très étroit entre les deux. En l'occurrence, même si ici il n'y en a pas, cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas y être attentif, bien au contraire.

Tout d'abord, M. Wehrli remercie M. Staeger d'avoir rajouté un petit mot oralement par rapport au texte écrit de son interpellation, sur le rôle d'un Syndic, qui ne se limite pas au fait d'être assermenté ou pas au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera pour avoir des contacts.

Il croit l'avoir déjà démontré, dès le premier jour de ses fonctions, hélas aussi dans un autre cadre, à la fin du jazz, qu'en tant que Syndic il a bien sûr d'autres contacts, la Municipalité également, puisque son collègue Caleb Walther est au Comité de Direction et s'il peut rajouter encore ici, il s'avère que les deux fois où il aurait pu être assermenté, la première fois il y avait le Conseil de la RAS Riviera, où il devait être présent et la deuxième il y avait une commission du Conseil communal de Montreux. Ce n'est donc pas parce qu'il était en vacances ou qu'il se baladait en famille qu'il n'a pas été à ces assermentations.

Ceci étant réglé, il revient néanmoins à la 1^{ère} question, que M. Staeger n'a pas citée soit : « Quelles mesures concrètes la Municipalité entend-elle prendre suite aux événements de ce week-end ? », il y a déjà été répondu par un certain nombre d'éléments, ce qui montre que l'on ne veut pas rester muet ou sourd à cette situation.

Question 2 :

En l'occurrence, c'est une des premières questions que M. Laurent Wehrli a posée, dès dimanche, à Police Riviera, pour savoir ce qu'il en était de leur côté, s'ils avaient des besoins particuliers, puisqu'il n'avait pas eu connaissance de cela mais que des personnes lui avaient dit que c'était parce qu'il faisait noir que cela posait un problème.

La réponse de Police Riviera est arrivée aujourd'hui, et à la connaissance de Police Riviera : « Il n'y a pas de besoin spécifique d'éclairage supplémentaire dans cette zone ».

Il n'empêche que l'on va réétudier cela dans le cadre du plan lumière qui va bientôt arriver sur la table de la Municipalité, afin de prendre en considération, non pas simplement l'aspect objectif contenu dans la réponse de Police Riviera, mais l'aspect sentiment et subjectif, où on peut avoir peut-être des soucis et quel cadrage on peut avoir face à cette subjectivité, notamment aux yeux de Monsieur et Madame tout le monde qui se promènent dans cet endroit et qui doivent avoir une perception qui va au-delà peut-être des faits objectifs.

Question 3 :

C'est déjà le cas, l'animateur jeunesse, M. Smith, qui est au fond de la salle et que M. le Syndic Laurent Wehrli tient à remercier pour tout son travail ainsi que toute son équipe, ne demande pas la carte d'identité ou la carte de domicile des jeunes quand ils s'approchent de lui, qu'il discute ou qu'il travaille avec eux. Ce travail, que M. Wehrli a qualifié de travail de rue, par rapport à celui effectué dans les centres de loisirs que sont le Point ou la Virgule. Il y a donc une approche très ouverte de la part de La Municipalité au même titre qu'en partenariat avec les animations jeunesse de Vevey ou de la Tour-de-Peilz, quand des jeunes de Montreux sont à Vevey, c'est parallèle et réciproque.

Le programme « Gingko » de Vevey a accueilli des jeunes de Montreux pour les accompagner dans un certain nombre de processus et réciproquement, sur certaines choses que l'on fait, il y a des jeunes de Vevey qui viennent.

Evidemment, quand ce sont des jeunes qui viennent de plus loin la question du suivi est plus complexe. C'est aussi un élément qui interpelle la Municipalité et elle souhaite, cette fois, par rapport aux jeunes qui ont été interpellés, de pouvoir prendre langue avec les communes concernées et surtout avec les parents concernés.

La réponse aujourd'hui de la justice vaudoise : « Vous n'avez pas le droit, M. le Syndic, de connaître l'identité des personnes interpellées. Vous n'avez pas le droit de communiquer avec leur parent. Vous n'avez pas le droit de communiquer avec les Municipalités concernées ».

Les bras lui en tombent, comme peut-être pour la plupart des personnes présentes ce soir, le but n'étant pas ici de se mettre à la place de la justice, la séparation des pouvoirs est évidemment à respecter, mais M. Wehrli reste convaincu qu'il y a des mesures complémentaires à prendre et qu'il faut agir sur plusieurs fronts.

Il espérait que le fait de pouvoir parler avec certains de ses collègues, avec des faits précis et pas juste avec « il paraîtrait qu'il y a des jeunes de Bex dans l'équipe qui a été vue l'autre soir ». Il peut en parler bien sûr avec son collègue, Syndic de Bex, mais ce n'est pas suffisant pour lui et il aurait espéré avoir des éléments plus précis.

Question 4 :

La question a été posée à Police Riviera, qui considère qu'à ce stade leurs effectifs sont en suffisance.

Et c'est vrai qu'ils ont eu la réponse du fait, puisqu'ils sont intervenus très rapidement, ce qui a été souligné dans l'interpellation, intervenu très rapidement, à bon escient, avec compétence. Là également il pense qu'il y a peut-être une perception entre l'objectif et le subjectif, il s'agira évidemment d'y réfléchir et la première demande que la Municipalité de Montreux a faite à Police Riviera, c'est d'avoir une analyse de ces événements, au-delà de l'intervention et y compris en matière de prévention et de suivi.

Evidemment on peut être plusieurs à le regretter ici, qu'une procédure de tribunal rapide, notamment dans les cas des mineurs, ne soit pas mise en place et ce serait certainement beaucoup plus profitable en matière d'exemplarité et d'instruction ou d'éducation tout court.

24 Heures a parlé du triste cas d'un jeune qui avait été poignardé à Lausanne il y a plus de 2 ans et demi et où le procès est prévu pour le mois de décembre. Il ne fait pas la lecture de cet article, mais il était tout à fait patent, tant auprès d'autres jeunes que du jeune concerné et de sa famille, combien ce temps-là ne peut être que dramatique par rapport à l'éducation des jeunes agresseurs.

Question 5 :

La Municipalité vient d'avoir un contact, au début de la semaine passée, par rapport à cette question des parrains de gare et M. le Syndic Laurent Wehri peut assurer, au-delà de ce qui s'est passé ce week-end, car en plus cela n'a pas eu lieu à la gare, il en a déjà parlé avec ses collègues, en Municipalité, donc avant ces événements, que c'était une idée sur laquelle on devait plancher, en travaillant avec les CFF. Il ne peut pas en dire plus concrètement maintenant parce que la séance n'est pas encore agendée avec les CFF, mais la Municipalité va répondre favorablement au fait d'avoir cette séance et de travailler sur ce projet.

Question 6 :

Il croit y avoir déjà répondu par rapport aux autres réponses qu'il a apportées. Evidemment ce sont aussi des questions qui ont été posées à Police Riviera, en demandant un rapport complet sur cette situation, mais aussi avec calme et sachant raison garder. Il espère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

M. Staeger remercie la Municipalité pour ses réponses.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Grégoire Furrer déclare qu'il a pour sa part deux objets à traiter. Le premier c'est une communication qui provient du Président de la Commission Communication et Organisation du Conseil communal, et il en donne lecture :

« Monsieur le Président,

La Commission Communication et Organisation du Conseil, continue de travailler d'arrache-pied afin de finaliser au plus vite le site internet du Conseil communal de Montreux.

Lors de sa dernière séance, la commission a fait un pointage précis des archives électroniques du Conseil concernant la dernière législature.

Certaines informations sont manquantes et nous allons devoir entrer personnellement en contact avec un certain nombre de Conseillères et Conseillers communaux.

La personne en charge des archives au sein de la commission, Mme Irina Gote, vous informe qu'elle va prochainement contacter les intéressé/es et solliciter leur soutien afin qu'ils/elles puissent, à l'aide de leurs archives personnelles, combler les rapports manquants (Président de commissions ad hoc, par exemple).

En conséquence, la Commission Communication et Organisation du Conseil vous demande de bien vouloir lire et transmettre ce message auprès des membres du plénum.

Dans l'objectif d'avoir toutes les archives de la législature précédente, soit de 2006-2011, nous vous remercions de bien vouloir insister sur le respect des délais pour la suite du travail de la commission susmentionnée tant auprès du Conseil communal qu'auprès de la Municipalité.

La Commission Communication et Organisation du Conseil attire également votre attention sur le règlement du Conseil et plus particulièrement sur l'art. 20 al. 2, qui précise : « Le Président veille au respect du plan et des directives de classement ainsi qu'à obtenir de la Municipalité les moyens adéquats en matériel et en locaux ».

Nous vous remercions d'ores et déjà du soutien que vous allez donner à notre commission.

Recevez, Monsieur le Président, nos meilleures salutations ».

Le deuxième objet c'est une demande de la secrétaire du Conseil, en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal, c'est de bien vouloir lui faire parvenir tous les documents possibles par e-mail, afin de faciliter le travail de rédaction.

M. le Président signale également que l'on a encore besoin de personnes pour participer au dépouillement des élections du 23 octobre 2011, et les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire auprès de la secrétaire du Conseil.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 23h55.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Grégoire FURRER

Charlotte CHEVALLIER